

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$3.00
UNION POSTALE	\$6.00
Edition Hebdomadaire:	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE NATIONALISME ET LES PARTIS

XIV

La véritable "entente tory-autonomiste"

Témoignage de M. Pelletier

CONCLUSION

Sur la question navale, le plébiscite et l'impérialisme en général, il n'est pas nécessaire, je pense, d'apporter de nouvelles preuves pour établir la nature exacte des relations des nationalistes avec les deux partis. Néanmoins, il n'est pas sans intérêt de relever quelques indices additionnels de l'entente réelle qui existait, au début de l'administration conservatrice, entre les ministres "autonomistes" et leurs collègues.

Le 20 novembre 1911, M. Borden fit, à la Chambre, son premier discours de chef d'Etat, dans le débat sur l'Adresse. Il réitéra sa condamnation de la Loi navale; il annonça la détermination du ministère de ne pas la mettre à exécution et de prendre tout le temps nécessaire pour mûrir une autre politique. "It is infinitely better to be right than to be in a hurry", déclara-t-il, en pesant ses mots. Cette politique, ajouta-t-il, sera discutée à fond devant le peuple, "qui devra avoir l'occasion de se prononcer sur son mérite", — preuve que M. Borden n'avait pas reçu le mandat qu'il invoque aujourd'hui.

Faisant allusion à la divergence d'opinion qui avait existé entre lui et le ministre des Travaux Publics, le premier ministre chercha à réduire cette divergence à la seule appréciation du danger "qui semblait menacer l'Empire" en 1909 et en 1910. Il avait, disait-il, basé son attitude précédente sur les déclarations faites en Angleterre en 1909. Il reconnaissait que ces déclarations "avaient été considérablement modifiées" par les paroles plus récentes, prononcées par le premier ministre impérial et par le premier lord de l'Amirauté.

Notez bien que ces "paroles plus récentes" des autorités britanniques, détruisant la base de l'urgence, sont celles mêmes sur lesquelles nous nous sommes appuyés depuis pour combattre la contribution de \$35,000,000. Les ministres anglais ne les ont jamais modifiées ni contredites; au contraire, ils les ont fortifiées par de nouvelles déclarations, l'été même où M. Borden, flanqué de MM. Hazen et Pelletier, alla repêcher l'urgence qu'il avait inventée en 1909, perdue en 1911 et retrouvée en 1912. C'est un vrai bouchon de liège que cette urgence!

Au moment des élections générales, et surtout après le 21 septembre 1911 et l'entrée des trois "autonomistes" dans son cabinet, M. Borden, qui ne croyait plus au danger, avait cessé de faire sa fameuse distinction entre une contribution d'urgence et une politique permanente. C'est tellement vrai, que le soir même du 20 novembre, M. Pelletier, ministre des postes, envoyait à son organe, l'*Evening Post*, et au journal "indépendant" par excellence, la *Patrie*, la dépêche que voici, écrite de sa propre main:

NIGHT LETTERGRAM

"L'Evening Post," Québec.

"La Patrie," Montréal.

The prime-minister, in his speech on the address to-night, declared that the naval policy of the late government was bad, that his government would not continue it, that no more of the Laurier obsolete and useless ships would be built, that the Borden government would consider a better and more sane policy in the interest of Canada and the Empire, AND IT WOULD BE SUBMITTED TO THE PEOPLE OF THIS COUNTRY.

Consequently, it is not necessary to have a plebiscite on the Laurier policy. As Mr. Pelletier put it at Lorette, we have better than the plebiscite, since the policy is abandoned without even the necessity of a plebiscite, AND WE HAVE THE ASSURANCE FROM THE GOVERNMENT THAT ANY NEW POLICY WILL BE SUBMITTED TO THE PEOPLE.

L. P. PELLETIER.

N. B. — Publish as word first part, as far as the word "consequently" and from word "consequently" to the end as commentaries, the whole without my signature, the whole as coming from regular correspondent.

Je traduis:

"Le premier ministre, dans son discours sur l'Adresse, ce soir, a déclaré que la politique navale de l'ancien gouvernement était mauvaise, que son gouvernement ne la continuera pas, que le gouvernement Borden va étudier une politique meilleure et plus saine, dans l'intérêt du Canada et de l'Empire, et qu'elle sera soumise au peuple.

"Conséquemment, il n'est pas nécessaire d'avoir un plébiscite sur la politique Laurier. Ainsi que M. Pelletier l'a déclaré à Lorette, nous avons mieux qu'un plébiscite, puisque la politique est abandonnée sans qu'il y ait même besoin d'un plébiscite, et NOUS AVONS L'ASSURANCE QUE TOUTE POLITIQUE NOUVELLE SERA SOUMISE AU PEUPLE.

L.-P. PELLETIER.

N. B. — Publiez comme dépêche la première partie, jusqu'au mot "conséquemment"; et du mot "conséquemment" jusqu'à la fin, comme commentaires, le tout sans ma signature, le tout comme venant de votre correspondant régulier.

Voilà, on l'avouera, un document précieux. Il établit d'abord que la politique du ministère à ses débuts était, ainsi que je l'ai rappelé à M. Borden, il y a quelques jours, l'abrogation de la Loi navale et la consultation populaire sur toute politique nouvelle. Il prouve ensuite que telle est l'interprétation qu'il faut donner aux paroles prononcées par le ministre des Postes le jour de sa réélection comme membre salarié du cabinet. A moins que la main gauche, et même le cerveau pourtant très lucide de M. Pelletier, n'ignorent ce qu'écrivent sa main droite, on ne saurait avoir de meilleur interprète des paroles de M. Pelletier, de meilleur témoin de ses engagements, que M. Pelletier lui-même.

Qu'on se reporte à la *Patrie* et à l'*Evening Post* du 21 novembre 1911, et l'on constatera que le journal "indépendant" et la feuille ministérielle se conformèrent aux instructions du ministre des postes et publièrent, avec des nuances, la traduction de cette dépêche. L'*Evening Post*, d'abord, fit du premier paragraphe une grosse dépêche sur trois colonnes et n'ajouta rien à l'article de rédaction, rempli d'enthousiasme, où le rédacteur, fort de la parole de M. Pelletier, assurait à ses lecteurs que si jamais M. Borden proposait "une contribution directe ou indirecte", il ne manquerait pas de consulter le peuple.

La *Patrie*, plus pressée, tassa les mots et fourra le tout, avec le gros "conséquemment" comme épigraphe d'attache, en plein milieu de sa correspondance parlementaire. On ne dira pas que les jeunes Tartel et Lort ne pas des correspondants distingués. Un ministre de la Couronne, chroniqueur parlementaire de la *Patrie*, biffre!

On ne saurait trop le répéter, deux des conditions essentielles de l'entrée des trois ministres "autonomistes" dans le cabinet Borden étaient l'abrogation de la Loi navale et un plébiscite sur toute politique nouvelle. Ce n'est que lorsque M. Borden eut tâté le pouls de ses collègues et qu'il se fut assuré que, seul des trois, M. Monk avait assez de cœur et d'honneur pour tenir sa parole, qu'il redécouvrit l'urgence et se décida à passer outre.

"Who won?" Qui l'a emporté? Comme toujours, le tenace sur le veule, le conquérant sur le conqui, le maître sur l'esclave.

Avais-je tort d'écrire, l'autre jour, que la contribution "d'urgence" est un pur produit tort, contraire aux engagements pris par M. Borden envers le peuple et envers les nationalistes; et qu'en y donnant leur assentiment les ministres et les députés "autonomistes" ont tout simplement fait besogne de parjures et de transgresses?

Ces quelques bribes d'histoire, connue ou inédite, réunies en faisceau, devraient suffire à éclairer les gens de bonne foi, nationalistes, libéraux, conservateurs ou indifférents.

Je crois avoir démontré à l'évidence qu'en aucune occasion, nous n'avons dévié des principes qui font la base de notre programme, qui sont la source de nos aspirations et de notre idéal. Nous avons tout à jour appuyé les hommes, les groupes et les partis qui nous semblaient offrir le plus de garanties au succès de nos idées. Nous les avons combattus avec la même vigueur et la même liberté, lorsqu'ils trahissaient nos espérances ou leurs propres engagements.

Nous avons été trompés, nous nous sommes trompés, c'est vrai. Mais si tout était à recommencer, nous réferions de même, en prenant peut-être quelques précautions de plus avec les uns et les autres. Mais dans l'ensemble, nous ne suivrions pas une autre route. Quand on poursuit le triomphe d'une idée, en luttant contre l'indifférence du public,

l'esprit de parti, et les mille et un obstacles qui surgissent de toutes parts, on ne peut s'arrêter à sonder les reins et les cœurs de tous ceux qui offrent leur concours. Tant mieux quand les adhésions sont vraies et durables; tant pis, quand elles sont feintes, intéressées ou inconstantes. Ce n'est qu'un obstacle de plus à vaincre. C'est souvent une pierre de touche salutaire. Peu à peu le langage se fait entre les fidèles et les transgresses, entre les sincères et les hypocrites. Si l'idée est bonne et vraie, si elle répond à un véritable besoin, elle est sûre de triompher quand même.

Que de fois les politiciens des deux partis ont célébré les funérailles du nationalisme!

Les voici réduits à se battre sur notre dos, qui en a porté bien d'autres, et à emprunter nos armes. Voici le parti libéral forcé, à son tour, de prendre en dernier ressort le mode que nous avons toujours suggéré comme solution de la querelle des partis sur la question navale: la consultation populaire, comme condition préalable de toute mesure entraînant la participation du Canada à la défense de l'Empire.

Il y a plus de quatre ans, les deux grands "partis" se donnaient la main pour précipiter le Canada dans le militarisme impérial. Grâce à l'agitation nationaliste — sir Wilfrid Laurier en a témoigné à Toronto — les complices se sont séparés. Nous avons amené les conservateurs à dénoncer la Loi navale et à réclamer l'appel au peuple. Voici que les libéraux nous emboîtent le pas, écrasant la contribution et réclament, à leur tour, l'appel au peuple.

Comme l'avouait, l'autre jour, le sénateur Bolduc, seuls les nationalistes ont été conséquents et logiques. Grâce à eux, il n'y a encore rien de fait.

Tout ce bruit autour d'une idée "morte", et toujours triomphante, ces emprunts successifs de principes, d'idées, de solutions, pratiques, aux doctrines et au programme d'une poignée de "ratés", de "révélés", de "fruits secs", de "démolisseurs", de "démagogues", finissent par attirer l'attention du peuple. Ne pouvant concilier les injures que les politiciens nous vomissent à jet continu et les hommages involontaires qu'ils rendent sans cesse à nos idées, les gens les plus prévenus finissent par avoir la velléité de nous connaître tels que nous sommes. Chaque jour accroît le nombre de ceux qui trouvent que nous avons raison, en tout ou en partie. Cette évolution est surtout remarquable dans les provinces anglaises.

Le jour où un homme public, de langue anglaise, transportera dans le domaine de l'action politique le travail que poursuit, par exemple, l'éminent juriste, M. Ewart, dans ses *Kingdom Papers*, l'expansion du nationalisme sera rapide et son emprise définitive.

Tout ce que je souhaite, c'est que le nationalisme ne devienne jamais la doctrine d'un seul parti, mais qu'il reste ce que nous l'avons voulu et ce qu'il est appelé à être: la formule des traditions et des aspirations nationales du peuple canadien tout entier.

Henri BOURASSA.

BILLET DU SOIR

UNE RÉTRACTATION.

Celle que je veux faire est complète, et je l'accompagne d'un regret.

Il se trouve qu'en décrivant sur le vif un nègre, garçon de pullman, j'ai brossé par mégarde un de ses congénères, — un "homme de couleur", comme il dit. J'en suis vraiment marri. C'est une injustice, et j'ai eu tort de prêter à "l'espèce" des notes qui n'ont que l'air caractéristique. Le jeune homme qui m'avertit de ma faute me trouva "grossier" et "ignorant", encore qu'il veuille être poli.

Désormais, on ne m'y prendra plus. Dussé-je rompre en visière avec l'antique La Palisse, plutôt que de toucher à "l'espèce", je dirai: sobre comme un Polonais, soumis comme un Turc et une mule, clair comme une tête d'Allemand, blanc comme un homme de couleur. — Enfoncé, vieux Garrot, qui nous as appris que le noir est l'absence de toute couleur.

Et si cette formule moins, sincère peut encore blesser, eh bien, je ne dirai rien du tout, comme j'aurais dû faire. Personne ne m'oblige d'écrire!

Seulement, jeune homme, ne m'envoyez pas aux Etats-Unis pour vous comme y brille votre race. Je vous crois, je vous aime, dans ma sympathie, que les Américains, surtout ceux du Sud, pratiquent envers les vôtres un exclusivisme odieux. Vous méritez mieux.

De vous, on peut dire: en voilà un qui ne cache pas ses couleurs et qui a vu courageusement ce qu'il est.

C'est un bel exemple, et je vous en félicite.

FR. LEMAR.

Les lettres de M. Pelletier

Nous commencerons, aussitôt que possible la publication d'une série de lettres de M. Georges Pelletier sur son voyage de l'Ouest. Il est inutile de faire, ici, l'éloge de M. Pelletier, car nos lecteurs connaissent tous ses articles et ces lettres d'Ottawa qui ont fait dire à M. Rodolphe Lemieux que notre camarade continuait dignement la tradition des plus brillants journalistes de notre race.

La matière ne manquera point à notre ami. L'Ouest est un pays qui offre un extrême intérêt et des spectacles toujours nouveaux. M. Pelletier assistera, du reste, à toute une série de congrès et de réunions publiques, qui lui permettront de prendre contact avec les milieux les plus divers.

Nous aurons par lui le récit des congrès français de l'Alberta et de la Manitoba, et des réunions où notre directeur exposera devant des auditoires anglais la thèse et les idées nationalistes.

M. Pelletier nous adressera, à la fois, des dépêches et des lettres détaillées.

Ce sera une des bonnes attractions du journal pendant le mois prochain.

Remis

Forcément remis à demain, un article de M. Jean Gagné: *Encore nos illettrés*.

Sur le Pont d'Avignon...

Il s'est produit, hier, dans les rues de Montréal, un effroyable scandale que nous nous empressons de dénoncer à l'*Orange Sentinel*.

Le prince Albert, fils du roi Georges, jouant au cheval fondu avec ses camarades, dans la rue du Champ de Mars, a adressé la parole en français aux gamins qui le spectaculaient.

Paroisses anglaises d'Ontario, le malheureux petit prince s'inscrivait dans une école bilingue!

"Votes fort Women", une feuille suffragette, parlant de la malheureuse qui est allée se jeter sous les pattes du cheval du roi au Derby, dit que c'est un témoignage de l'énorme courage et de l'audace féminine.

C'est plutôt un lamentable exemple du complet détraquement produit, dans certaines cervelles féminines, par la campagne des "militantes".

Un brave homme, de l'Ouest, qui a, du reste, l'obligance de nous prévenir qu'il parle sans haine ni amertume, qualifie modestement de "bandit de la parole et de la plume" dans un journal de la-bas, le directeur du *Devoir*.

Zure un peu, mon bon, s'il avait la moindre amertume...

Il paraît qu'un cocher parisien demandait la bagatelle de 120,000 piastres pour ne pas publier ses mémoires.

C'est un débutant de lettres qui promet!

Le télégraphe annonce que MM. Léon Daudet et Paul Hervieu ont, selon la formule classique, méconter de certaines appréciations publiées dans l'*Action Française*, par M. Daudet.

Nous ne savons pas bien ce que Daudet a bien pu écrire d'Hervieu, ces jours derniers; mais il y a quinze jours, il écrivait que, depuis qu'Hervieu fréquente les Juifs, son style est devenu quelque chose d'intermédiaire entre la crampe et le cor au pied.

C'est, peut-être, à propos de quoi l'on s'est battu; mais en quoi les quatre balles échangées peuvent-elles rapprocher du cor ou de la crampe le style d'Hervieu?

Il y a tout de même un homme qui doit attendre avec plus de hâte encore que les députés, l'heure de la prorogation; et c'est M. Miller, le prisonnier d'Etat, qui quittera sa geôle en même temps que les parlementaires, leur palais.

Miller a passé trois mois et demi en prison, plutôt que de parler. Cela fait rêver tous les obstructionnistes de la Chambre.

Les tribunaux anglais viennent de décider qu'un électeur ne peut réclamer de dommages-intérêts à son député pour rupture de promesse électorale.

C'est une décision qui fait chaud au cœur des ministres et députés ex-autonomistes.

Le Veilleur.

Pour l'Ouest

MM. Bourassa et Pelletier sont partis hier soir, pour l'Ouest. Plusieurs de leurs amis sont allés les reconduire à la gare et leur souhaiter bon voyage.

MM. Bourassa et Pelletier seront demain soir à Winnipeg et repartiront probablement dimanche soir pour Edmonton. Notre directeur prononcera ses deux premiers discours le mercredi 11. Il parlera le midi, devant le "Canadian Club", du *Problème des Races au Canada*, et le soir, au Congrès français, des *Droits de la Langue*.

LETTRE D'OTTAWA

SENAT ET COMMUNES

Ottawa, 5. — "Ca tout l'air comme si ce n'était pas le Sénat et les Communes."

Il semble, dit le Dr Clark, que ce parlement va se résumer à une lutte entre le Sénat et la Chambre des Communes. Quant à lui, il entend, dès le début, préciser son attitude. Ce n'est pas particulièrement sur la question des bons chemins que le Sénat a différé d'opinion mais sur la question du tarif, et le gouvernement s'est chargé de lui donner raison en abandonnant complètement son projet de commission. Si le Sénat doute des motifs du gouvernement, c'est au gouvernement à faire disparaître ce doute en acceptant son amendement qui est raisonnable. Est-il étonnant que les deux chambres ne s'entendent pas quand les ministres eux-mêmes parlent si différemment? Au Sénat le leader du gouvernement parle de construire une grande route de l'Atlantique au Pacifique; ici, le premier ministre nous dit le contraire. Le Sénat n'a pas tué le bill, il l'a simplement amendé et c'est au gouvernement à lui assurer l'existence en acceptant cet amendement. S'il meurt ce ne sera pas un cas de meurtre mais d'infanticide.

MM. Graham, McDonald, Broder, Oliver, Bennett et Devlin continuent le débat sans apporter d'autre argument digne de mention que celui-ci: M. Devlin: le Sénat ne peut pas plus être tenu responsable de la mort de ce bill que de la mort du bill des banques. Il les a amendés tous les deux et puisque le gouvernement a accepté les amendements au bill des banques, pourquoi n'accepte-t-il pas l'amendement au bill des bons chemins?

M. Bennett pousse une pointe dans le champ électoral de l'Ouest, le meilleur moyen de provoquer M. Oliver, et, de fait, le député d'Edmonton est aussitôt debout. Il ne parle pas longtemps sans s'attirer des démentis violents du député de Calgary, M. Oliver riposte de la même façon. Tous deux dépassent les bornes parlementaires et sont rappelés à l'ordre. Au milieu du bruit on entend la voix de la province de Québec s'exprimant par l'organe du député de Témiscouata, défenseur des "horizons" que ses pères lui ont légués. Hélas!

Vers 5 heures 45, M. Emmerson s'en mêle et déraile bientôt. Quand l'inter interruption de six heures, il est en retard au temps antédiluvien. Et le député de Westmorland se prenant toujours au sérieux gesticule violemment sans pouvoir réveiller son voisin, M. German, que le sommeil afflige de plus en plus à mesure que la session avance. Sir Wilfrid Laurier et M. Graham, le Dr Clark et M. Carvell paraissent jour discrètement du spectacle, tandis que M. Lemieux, toujours grave, à l'air de gôber parfaitement M. Emmerson. A huit heures, M. Pugsley est revenu à son siège et l'on se demande un instant si l'opposition ne va pas essayer de se faire anéantir la clôture. M. Emmerson est en retard au mérite du despotisme et de la démocratie. M. Borden l'écoute en souriant. Il va de même jusqu'à 8 heures 30 alors que la proposition de M. Cochrane est adoptée.

Le Sénat ne se lasse pas d'amender. Avant-hier encore il amendait considérablement la loi permettant au ministre des chemins de fer d'acquiescer certaines lignes accessoires dans Québec et les provinces maritimes. M. Cochrane ne veut pas de ces amendements tandis que M. Laurier les trouve parfaits et dénonce le bill tel que voté par les Communes comme un empiètement sur les droits des représentants du peuple, particulièrement la clause qui déclare qu'un embranchement acheté deviendra aussitôt la propriété de l'Intercolonial. Le parlement n'aura donc rien à dire.

Chose curieuse, réplique M. Borden, ce bill a été voté unanimement par les Communes après que j'eus soumis à MM. Pugsley, Graham et quelques autres de la gauche, un amendement qu'ils acceptèrent. MM. Pugsley et Graham confirmèrent cette déclaration qui met le chef de l'opposition quelque peu dans l'embarras. M. Pugsley l'en tire en suggérant une conférence entre les deux chambres. M. Laurier y consent tout en maintenant son objection à la clause qui dispense l'achat de la ratification du parlement; mais M. Cochrane refuse d'ajourner le refus de cohérence. C'est au Sénat à demander la conférence s'il le désire.

Signe de la fin. On attaque les crédits supplémentaires — 23 millions. En l'absence de M. Doherty, M. Hazen explique les crédits demandés par le ministère de la justice. Le premier porte le salaire du sous-ministre de la justice à \$10,000 par année. C'est un salaire plus élevé que celui d'un ministre et M. Laurier le fait remarquer. Cela met M. Newcombe audessus de tous les autres sous-ministres et M. Laurier voit dans cette différence de traitement un danger de démoralisation du service public. M. Borden dit que l'on ne se propose pas d'augmenter le salaire des ministres pour le moment, bien que la question se posera avant longtemps.

Aux crédits pour les chemins de fer, M. Emmerson critique longuement l'augmentation des taux de transport de l'Intercolonial et M. Boulay dénonce le système enraciné dans l'administration de l'Intercolonial d'exclure les gens de la province de Québec des emplois supérieurs. Dernièrement encore, on a recommandé pour chef des cantonniers un citoyen de Bonaventure, mais sans succès. Interrogé à ce sujet, M. Cochrane a répondu qu'il ne voyait pas d'objection à cela. M. Boulay en voit, lui, et il ne se gêne pas de le dire. Du moins si les étrangers qu'on impose comprennent et parlent le français, mais c'est le contraire et cela est injuste pour les citoyens de la province de Québec.

M. Lachance ramène encore la question des facilités terminales du Transcontinental à Québec pour dire qu'on aurait dû s'en tenir au programme de l'ancienne commission.

Les crédits supplémentaires contiennent la répartition par province des sommes affectées à la construction des bons chemins par l'acte des grandes routes actuellement en panne entre les Communes et le Sénat. La répartition donne les chiffres suivants: Alberta, \$78,282; Colombie Anglaise, \$82,005; Manitoba, \$95,196; N.-Brunswick, \$73,524; N.-Ecosse, \$102,870; Ontario, \$527,201; Ile Prince Edouard, \$19,584; Québec, \$418,449; Saskatchewan, \$102,880. Mais la ratification ne vaudra que si le bill des bons chemins passe. Et c'est pourquoi M. Carvell voudrait faire disparaître du crédit tout ce qui l'assujettit à ce projet de loi. Le président du comité général déclare sa motion hors d'ordre parce qu'elle change la nature du crédit recommandé par la Couronne. M. Carvell en appelle de cette décision qui est maintenue par un vote de 42 à 21, les deux tiers des députés étant absents.

le moment, bien que la question se posera avant longtemps.

Aux crédits pour les chemins de fer, M. Emmerson critique longuement l'augmentation des taux de transport de l'Intercolonial et M. Boulay dénonce le système enraciné dans l'administration de l'Intercolonial d'exclure les gens de la province de Québec des emplois supérieurs. Dernièrement encore, on a recommandé pour chef des cantonniers un citoyen de Bonaventure, mais sans succès. Interrogé à ce sujet, M. Cochrane a répondu qu'il ne voyait pas d'objection à cela. M. Boulay en voit, lui, et il ne se gêne pas de le dire. Du moins si les étrangers qu'on impose comprennent et parlent le français, mais c'est le contraire et cela est injuste pour les citoyens de la province de Québec.

M. Lachance ramène encore la question des facilités terminales du Transcontinental à Québec pour dire qu'on aurait dû s'en tenir au programme de l'ancienne commission.

Les crédits supplémentaires contiennent la répartition par province des sommes affectées à la construction des bons chemins par l'acte des grandes routes actuellement en panne entre les Communes et le Sénat. La répartition donne les chiffres suivants: Alberta, \$78,282; Colombie Anglaise, \$82,005; Manitoba, \$95,196; N.-Brunswick, \$73,524; N.-Ecosse, \$102,870; Ontario, \$527,201; Ile Prince Edouard, \$19,584; Québec, \$418,449; Saskatchewan, \$102,880. Mais la ratification ne vaudra que si le bill des bons chemins passe. Et c'est pourquoi M. Carvell voudrait faire disparaître du crédit tout ce qui l'assujettit à ce projet de loi. Le président du comité général déclare sa motion hors d'ordre parce qu'elle change la nature du crédit recommandé par la Couronne. M. Carvell en appelle de cette décision qui est maintenue par un vote de 42 à 21, les deux tiers des députés étant absents.

Et voilà la session à peu près finie. Il reste à l'ordre du jour quelques bills d'initiative privée, quelques résolutions qui subiront le massacre des innocents. La journée de demain décidera du supplément d'indemnité et du bill concernant l'achat des lignes de chemin de fer et du bill des bons chemins. Il n'est pas probable que le Sénat revienne sur sa décision quant à ce dernier. M. Borden fera-t-il une déclaration à propos de sa politique navale? Quelques députés le désirent et d'autres la redoutent. La session aura duré presque sept mois dont les deux tiers consacrés au bill naval. Que de temps perdu pour le pays et pour les députés, ceux qui viennent ici pour s'amuser, — le plus grand nombre, — comme ceux qui travaillent.

Tant en crédits ordinaires qu'extraordinaires et en subventions et prêts aux villes fermées, le parlement aura voté 235 millions, presque un quart de milliard. C'est une somme!

Jean DUMONT.

Nos abonnements spéciaux

La session fédérale se termine aujourd'hui. De même pour nos abonnements dits "de session". Tous ceux qui ont bénéficié de notre offre et reçu, pour la modique somme d'un dollar, le *Devoir* durant les sessions provinciales et fédérales, sont priés d'en prendre note.

Nous comptons que tous les souscripteurs d'un abonnement "de session" voudront continuer à recevoir le journal, au prix régulier, savoir: \$3.00 par année, payable d'avance. Et à moins d'avis contraire de leur part, l'envoi du *Devoir* leur sera continué à ces conditions.

Au Sénat

On nous prie de noter que, sur les sénateurs libéraux qui ont voté, cette année, pour l'appel au peuple, trois: MM. Choquette, Legris et Cloran avaient également voté, en 1910, pour la consultation populaire. Ils ont été fidèles à eux-mêmes, comme l'a été M. Monplaisir, le sénateur conservateur qui s'est séparé de son parti.

Thérèse

La chanteuse de café-concert, qui eut, sous le second Empire, une si bruyante réputation, vient de mourir, à peu près oubliée. Le *Devoir* publiera, demain, la page célèbre qui lui consacra jadis Louis Veuillot, et qui fait actuellement le tour de la presse française.

Simple restitution

La note publiée hier sur la fondation du prix d'histoire du Canada par la Société Saint-Jean-Baptiste était un "communiqué". La chose n'a pas été indiquée par suite d'une erreur. Nous faisons cette simple restitution.

LA JOURNEE AU SENAT

La Haute Chambre donne son approbation au bill des subsides de \$15,000,000 pour le Grand-Tronc-Pacifique. — Plusieurs bills subissent leur troisième lecture

Sénat, 5 juin. — Le Sénat a adopté la troisième lecture du bill du gouvernement amendement le code criminel. Sur une motion de M. Loughheed, un amendement a été fait à l'effet que c'est un délit que de personifier un officier de police et qu'une offense à la loi peut être passible d'une amende de \$100 ou trois mois de prison.

Le sénateur Choquette a lu un extrait du Hansard au sujet d'une déclaration qui avait été faite au commencement de cette session par le sénateur Larivière et déclarant que la loi sur la Manitoba avait été perfectionnée que la législation concernant les écoles du Manitoba n'était pas satisfaisante au sujet des écoles séparées; de plus que la législation se proposait d'apporter des modifications à la loi afin de la rendre plus acceptable aux intéressés.

Le sénateur Choquette a demandé si le bill du sénateur Larivière est prêt à être présenté.

Le sénateur Larivière lui a répondu qu'il agissait aussitôt que l'occasion favorable se présenterait.

Sur une proposition d'un bill à l'effet de confirmer un arrangement pour un service de télégraphe sans fil avec l'Université d'été, plusieurs sénateurs ont fait remarquer qu'il pourrait être nuisible à nos arrangements avec le système Marconi. Il a été suggéré également que le service de la télégraphie sans fil devait être laissé entre les mains de la Commission des chemins de fer au lieu d'être sous le contrôle d'un sous-comité du gouvernement.

L'ACTE DES ARCHIVES

On a fait subir la troisième lecture au bill concernant l'acte des Archives à celui concernant la zone des eaux des chemins de fer, et à celui concernant les subventions aux chemins de fer.

Le Sénat s'est occupé ensuite du bill accordant au Canadian Northern une subvention de \$15,000,000. L'hon. M. Loughheed a donné à ce propos les renseignements qui ont été donnés déjà à la Chambre des Communes. Il a déclaré que le Canadian Northern avait reçu de l'aide au montant de \$34,578,000, et le coût de construction était de \$54,638,000 sans compter les intérêts. Il dit que le Canadian Northern avait été traité avec moins de libéralité que ne l'avait été le Pacific Canadian ou le G. T. P. Le gouvernement n'était d'avis que ce ne serait qu'un acte de justice que d'aider en ce moment la compagnie du Canadian Northern.

Sir George Ross fait remarquer que le Canadian Northern comporte deux magnats qui s'efforcent d'obtenir du gouvernement tout ce qu'ils peuvent en soutirer. Il serait intéressant, dit-il, de savoir si ces deux messieurs feraient plus tard une demande pour une aide supplémentaire.

L'hon. M. Loughheed dit qu'on ne sait jamais ce que ces magnats de chemin de fer peuvent faire.

Sir George Ross dit qu'il est à peu près temps que le gouvernement commence à ne pas faire toujours se rendre aux demandes des compagnies de chemin de fer.

SUBSIDES DES CHEMINS DE FER

Sir George dit qu'il ne veut nullement nuire à la construction du Canadian Northern comme Transcontinental. Il est entendu que la construction des chemins de fer coûte fort cher, et que le gouvernement doit leur aider puisque c'est dans l'intérêt du pays. Il ajoute que ce n'est une grande surprise pour lui que d'apprendre que le Transcontinental coûterait \$230,000,000 sans compter le pont de Québec. Le gouvernement aurait pu faire un meilleur marché avec M. Mackenzie et Mann que d'avoir obtenu dix pour cent du stock pour \$15,000,000. Le gouvernement aurait dû obtenir au moins 30%. M. Mackenzie et Mann semblent être favorisés de la fortune et du gouvernement.

Le sénateur Curry dit qu'il regrette de voir qu'on critique un projet qui, pourtant, serait appelé à rendre des services au Canada. Il profite de l'occasion pour faire l'éloge de M. Mackenzie et Mann.

Le sénateur Gibson dit que le sys-

ème du Canadian Northern n'était pas un service de Transcontinental et qu'il ne le serait jamais. C'est une construction à bon marché, dit-il, et sujette à être achetée par le premier acheteur venu.

Le sénateur Gordon réplique que le Canadian Northern était véritablement une ligne transcontinentale, qu'elle est d'une haute importance pour le Canada et que le Canada doit l'encourager.

Le bill a été adopté en troisième lecture, de même que le bill accordant un prêt de \$15,000,000 au G. T. P.

LE TEMISCAMINGUE ET N. O. R.

La seconde lecture du bill accordant un subsides à la Temiscamingué et Ontario Northern Company a été proposée par l'honorable M. Loughheed. Ce dernier a profité de l'occasion pour dire que cette compagnie méritait l'encouragement du gouvernement. Il dit que ce chemin de fer a ouvert à l'immigration un district nouveau de ce pays, et qu'il a contribué largement ainsi au développement de cette partie du Canada.

Sir George Ross dit que la province avait contribué la somme de \$18,000,000 à la construction de ce chemin, parce qu'elle était convaincue que cette partie devait en retirer de grands bénéfices. Il dit que bien que le gouvernement fédéral n'ait pas jusqu'à présent aidé cette entreprise, il n'y a aucune raison qui n'offre pas aujourd'hui une aide qui serait approuvée par rien la population.

Sir Mackenzie Bowden dit qu'il n'a pas de raison pour que le gouvernement fédéral n'aide pas à cette entreprise attendu qu'il y a des précédents. Il est d'avis qu'après longtemps cette ligne de chemin de fer serait placée sous la juridiction de la Commission des chemins de fer.

Le sénateur Kerr en proposant le renvoi du bill à six mois dit qu'aucun chemin de fer ne devrait recevoir l'aide du parlement fédéral sans que ses taxes ne soient soumises à la juridiction de la commission des chemins de fer.

Le sénateur Gordon maintient que le principe de l'aide aux chemins de fer doit s'appliquer aussi bien aux entreprises des provinces qu'aux entreprises qu'à celles des compagnies privées.

Le sénateur Dandurand déclare qu'il votera pour le bill parce que le parlement a déjà créé un précédent en accordant une subvention pour la ligne de Québec à Ottawa sur la rive nord de la rivière Ottawa et aussi en accordant une subvention au C. N. R. dans la Colombie Britannique, sans exiger que ses taxes soient soumises à la commission des chemins de fer.

Le sénateur Béique maintient que c'est un faux principe que d'encourager les provinces à se lancer dans la construction des chemins de fer dans l'espoir d'en recevoir de l'aide du parlement fédéral.

Sir George Ross en terminant le débat dit qu'Ontario n'a jamais fait un sou de bénéfice sur le chemin de fer. T. N. O. si l'on tient compte de l'intérêt sur le coût de construction. Il est vrai que la province est riche et peut se passer d'aide mais ceci n'explique pas la province d'Ontario a demandé une subvention pour son chemin de fer lorsque la ligne a été mise en opération. Cette voie ferrée sera pratiquement un tronçon du nouveau Transcontinental qui conduira à la baie d'Hudson.

L'amendement du sénateur Kerr (renvoi à six mois) a été défait par un vote de 25 à 25. Tous les sénateurs conservateurs ont voté contre la proposition ainsi que 8 à 9 sénateurs libéraux, entre autres Sir George Ross, les sénateurs Dandurand et Choquette.

Le bill a alors été adopté en troisième lecture par une majorité de 1.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

voir M. David Parker, du Café Parisien, qui lui conseille, une couple de jours après, de lui remettre \$100 pour arranger l'affaire. M. Ryan déclare que deux jours plus tard, M. Parker et lui se rendirent en automobile à un certain endroit de l'Ouest où ils rencontrèrent le signataire de la lettre à qui M. Parker remit \$100. M. Ryan lui remit aussi la lettre.

M. Parker a corroboré ce témoignage. Il a déclaré que, lui aussi, il a payé quelque chose, mais pas à la police, pour ne pas être arrêté. Il a avoué avoir reçu \$100 d'un hôtelier de l'Est. M. Parker a entendu recommander la lettre envoyée à M. Ryan.

Le chef Campeau a informé les commissaires qu'il en a en possession un affidavit qui corrobore ce que dit M. Parker à ce sujet, mais on ne le lui a pas demandé.

Le prisonnier d'Etat

M. R. C. MILLER SORTIRA DE LA PRISON DE CARLETON AU MOMENT MEME DE LA PROROGATION DES CHAMBRES. — C'EST LA LOI.

Ottawa, 6. — R. C. Miller, le prisonnier de la Chambre des Communes, sera remis en liberté demain sans autre formalité.

Après quatre heures, le gouverneur suppliant prorogera les chambres et immédiatement après la cérémonie, M. Sproule, président des Communes, téléphonera à M. Dawson, gouverneur de la prison, d'élargir Miller. On croit du moins que les choses se passeront ainsi.

Renseignements pris à la prison, on apprend que le prisonnier attend avec impatience qu'il lui soit permis de revenir à Montréal ce soir. Il s'est occupé activement à embellir ses effets, qui comprennent un grand nombre de livres. M. Miller a été sous tous les rapports un prisonnier modèle et les autorités l'ont traité comme un prisonnier politique.

On ne sait pas si M. Miller sera arrêté de nouveau pendant la prochaine session, mais il est probable qu'il a fait des \$41,000 de la Diamond Light and Heating Co., de Montréal. C'est le 21 janvier dernier qu'il a été arrêté et incarcéré pour avoir refusé de donner ce renseignement à la Chambre.

La Navigation

PORT DALHOUSIE

5 juin. — En haut: — Keybell, Montréal à Port Colborne, vide; Sinbad, Montréal à Port Arthur, ciment; Keefe, Oswego à Chicago, charbon.

En bas: — Algonquin, Port Colborne à Montréal, farine; Calgarian, Port Arthur à Montréal, blé; Donnacona, Port William à Montréal, blé; Rutland, Chicago à Ogdensburg, charbon; Rhodes et Keywest, Port Colborne à Montréal, blé.

PORT COLBORNE

5 juin. — En bas: — Keywest, Port Colborne à Montréal, blé; Keyport, Érie à Montréal, charbon; Compton, Port Colborne à Montréal, blé; Conger, Érie à Toronto, charbon; Advance, Port William à Montréal, blé.

En haut: — Albert, Marshall, Oswego à Milwaukee, charbon; Porter et barge, Pictou à Cleveland, vide; Compton, Montréal à Port Colborne, vide; Bartlett, Kingston à Ashtabula, vide; Keybell, Montréal à Érie, vide.

DEPART DE M. SWAN

M. A. D. Swan, qui occupait le poste d'assistant ingénieur du port de Montréal, a quitté Montréal hier soir en route pour New-York et de là au Chili. Les amis de M. Swan s'étaient rendus en grand nombre pour souhaiter un bon voyage à ce qui doit en garder ici un excellent souvenir.

LE KENORA S'ÉCHOUE

Le "Kenora" s'est échoué hier, dans le lac Saint-Louis. Il était lourdement chargé et on a dû envoyer des remorqueurs à sa rescousse. C'est au moment où le "Majestic" a touché le fond le jour précédent.

NOTES MARITIMES

L'Ionian, ligne Allan, est arrivé de Londres et du Havre à Montréal hier.

Le Montfort, ligne C.P.R., est arrivé à Québec de Londres et d'Anvers.

Le Ruthenia, ligne C.P.R., est arrivé de Naples et Trieste à Montréal hier soir.

L'Empress of Britain, ligne C.P.R., est attendu à Québec de bonne heure cette après-midi.

Le Laurentine, ligne White Star, est arrivé de Liverpool à Montréal hier.

LES ARRIVAGES

Paquebots A De
Canada.....Naples.....New-York
Niagara.....Havre.....
Laconia.....Liverpool.....Boston
Manchester.....
Commercia.....Montréal
Oceanic.....New-York.....Southampton

Président.....Hambourg
Napoli.....Philadelphie.....Gènes
Francania.....Boston.....Liverpool
Numidian.....Glasgow
Campania.....Gènes

Empress of Ireland.....Liverpool.....Québec
Rotterdam.....Rotterdam.....N-Yark

NAVIGATION INTERIEURE

Canal Lachine. — En haut: Arabiah, Port Colborne vide; Rapids Prince à Prescott, passagers; Alexandria à Charlotte, charbon; Menaford à Charlotte, bois de pulpe.

En bas: Masaba d'Ashtabula, charbon; Norhilda de Érie, charbon; Alexandria de Charlotte, charbon; Belleville de Toronto, passagers; Prince de Prescott, passagers.

Sault Ste-Marie, 5 juin. — En haut: J. E. Spence, 9:30 hier soir; Hoover, 10; Elphicke, Siemens, Wakefield, 18; Gates, minute Ward, Ames, Seguin, 12:30; D. O. Mills, Holmes, 1; Henry Smith, 2; Ronan, 3; Herford, 4; Newnham, Westmont, 3:30; Wade, England, 4; Georgetown, 5; Warren, Fassett, Fairmont, 7; Yale, Mariposa, Boston, 7:30; (acier) Wolf, 8:30; Kennedy, 9:30; Renown, barge d'huile, McGregor, Tontonia, Canopus, 10:30; Corvus, Herford, 11; Watt, Fritz, Wicklow, 12:30; Donmark, Umbria, North Sea, Davock, 2; Jay Gould, 2:30; Perkins, 3; (large) Samuel Mather, 3:30; Jay Morse, 4; Deleware, Martian, Manitoba, 7:30; Goulder, N. Walsh, 5; Corey, Regina, Craig, 6; Goulder, Martian, Manitoba, 7:30; Goulder, Martian, Manitoba, 7:30; Goulder, Martian, Manitoba, 7:30.

En bas: Schiller, Kaminitz, 8:30 hier soir; Andrew Upson, Turner Crown, 9:30; Chilli, J.T. Hutchinson, 10:30; Empress, Fort William, Byers, 11; Kopp, 11:30; Pollock, minute de Newcastle, 1; James Davidson, 1:30; Linn, 2; Calumet, 3; Taurus, 3:30; Sherwin, Utley, Scottish Hero, 5; Neopawab, Block, 6; Buffington, 6:30; Colgate, Marica, Nyanza, 7; Frick, 7:30; Minnesota, Transac, 8:30; Bradley, 10; J.J. Brown, 11; Lynch, Zillab, Pestigo, Mizec, 11:30; Lindner, Walter Scranon, 12:30 p.m.; Cetus, Coralia, Verona, 1:30; Priest, 3; McDougal, 3:30; Burns, 4; Howard Shuter, 4:30; Garretson, 5; Princeton, 5:30; Schoonmaker, Millinocket, 7; petit Samuel, Mather, Northern Light, 8.

Le bill a alors été adopté en troisième lecture par une majorité de 1.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne à 1 heure ce matin et siégera de nouveau cet après-midi.

LES FÊTES EN L'HONNEUR DE MGR BEGN SONT TERMINEES

Le bataillon des zouaves canadiens adresse ses félicitations à l'archevêque de Québec. — Une scène mémorable au pied du Monument Laval.

A l'issue de la cérémonie, Sa Grandeur annonce que le Saint-Père a honoré du titre de chevaliers de Saint-Grégoire-le-Grand deux vétérans des guerres pontificales

(De notre correspondant)

Québec, 6. — Les fêtes du jubilé épiscopal de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec se sont terminées hier soir, par une manifestation des Zouaves de Québec qui couronna dignement ces trois jours mémorables. Après le clergé, la population de Québec, les enfants et les ouvriers, les défenseurs de la papauté se rendaient à leur tour au pied du monument du premier évêque de Québec pour offrir leurs hommages au distingué jubilaire. Cette manifestation militaire, d'un caractère différent de celles qui l'avaient précédée, fut des plus imposantes; il ne pouvait guère en être autrement d'ailleurs dans une manifestation où figuraient plus d'une église remarquable; celle de la décoration du titre de chevalier de Saint-Grégoire le Grand à deux anciens zouaves pontificaux.

Dix mille personnes environ étaient groupées aux abords du monument Laval pour être témoins de la dernière séance des fêtes jubilaires.

Le régiment des zouaves au complet était rangé en face du monument, sur deux lignes; et l'étendard jaune et blanc était placé devant l'estrade, où Mgr Bégin et les personnalités qui l'accompagnaient prenaient place.

Le jubilaire fut escorté du palais archiepiscopal jusqu'au monument par un détachement des zouaves et la fanfare des cadets de Saint-Damase, qui était présente le salut de ses dévoués harmonies. La foule acclama le vénérable archevêque pendant qu'il se rendait sur l'estrade, où l'accompagnaient NN. SS. les évêques, le R. P. Daigault, S.J., les Zouaves, M. le Curé Leflamme de la Basilique, S. H. le maire de Québec, les Chevaliers C. E. Rouleau, A. C. Guilbault, N. J. Piquet, Louis Lefebvre, et F. Préfontaine, M. Henri Garneau, le Dr J. V. A. Couture, M.V., et un grand nombre d'autres personnes distinguées.

Une foule d'invités particuliers occupaient des sièges autour du monument ainsi que les membres du clergé. Le régiment des zouaves au complet était rangé en face du monument, sur deux lignes; et l'étendard jaune et blanc était placé devant l'estrade, où Mgr Bégin et les personnalités qui l'accompagnaient prenaient place.

Le jubilaire fut escorté du palais archiepiscopal jusqu'au monument par un détachement des zouaves et la fanfare des cadets de Saint-Damase, qui était présente le salut de ses dévoués harmonies. La foule acclama le vénérable archevêque pendant qu'il se rendait sur l'estrade, où l'accompagnaient NN. SS. les évêques, le R. P. Daigault, S.J., les Zouaves, M. le Curé Leflamme de la Basilique, S. H. le maire de Québec, les Chevaliers C. E. Rouleau, A. C. Guilbault, N. J. Piquet, Louis Lefebvre, et F. Préfontaine, M. Henri Garneau, le Dr J. V. A. Couture, M.V., et un grand nombre d'autres personnes distinguées.

Une foule d'invités particuliers occupaient des sièges autour du monument ainsi que les membres du clergé. Le régiment des zouaves au complet était rangé en face du monument, sur deux lignes; et l'étendard jaune et blanc était placé devant l'estrade, où Mgr Bégin et les personnalités qui l'accompagnaient prenaient place.

Le jubilaire fut escorté du palais archiepiscopal jusqu'au monument par un détachement des zouaves et la fanfare des cadets de Saint-Damase, qui était présente le salut de ses dévoués harmonies. La foule acclama le vénérable archevêque pendant qu'il se rendait sur l'estrade, où l'accompagnaient NN. SS. les évêques, le R. P. Daigault, S.J., les Zouaves, M. le Curé Leflamme de la Basilique, S. H. le maire de Québec, les Chevaliers C. E. Rouleau, A. C. Guilbault, N. J. Piquet, Louis Lefebvre, et F. Préfontaine, M. Henri Garneau, le Dr J. V. A. Couture, M.V., et un grand nombre d'autres personnes distinguées.

Une foule d'invités particuliers occupaient des sièges autour du monument ainsi que les membres du clergé. Le régiment des zouaves au complet était rangé en face du monument, sur deux lignes; et l'étendard jaune et blanc était placé devant l'estrade, où Mgr Bégin et les personnalités qui l'accompagnaient prenaient place.

Le jubilaire fut escorté du palais archiepiscopal jusqu'au monument par un détachement des zouaves et la fanfare des cadets de Saint-Damase, qui était présente le salut de ses dévoués harmonies. La foule acclama le vénérable archevêque pendant qu'il se rendait sur l'estrade, où l'accompagnaient NN. SS. les évêques, le R. P. Daigault, S.J., les Zouaves, M. le Curé Leflamme de la Basilique, S. H. le maire de Québec, les Chevaliers C. E. Rouleau, A. C. Guilbault, N. J. Piquet, Louis Lefebvre, et F. Préfontaine, M. Henri Garneau, le Dr J. V. A. Couture, M.V., et un grand nombre d'autres personnes distinguées.

Une foule d'invités particuliers occupaient des sièges autour du monument ainsi que les membres du clergé. Le régiment des zouaves au complet était rangé en face du monument, sur deux lignes; et l'étendard jaune et blanc était placé devant l'estrade, où Mgr Bégin et les personnalités qui l'accompagnaient prenaient place.

Le jubilaire fut escorté du palais archiepiscopal jusqu'au monument par un détachement des zouaves et la fanfare des cadets de Saint-Damase, qui était présente le salut de ses dévoués harmonies. La foule acclama le vénérable archevêque pendant qu'il se rendait sur l'estrade, où l'accompagnaient NN. SS. les évêques, le R. P. Daigault, S.J., les Zouaves, M. le Curé Leflamme de la Basilique, S. H. le maire de Québec, les Chevaliers C. E. Rouleau, A. C. Guilbault, N. J. Piquet, Louis Lefebvre, et F. Préfontaine, M. Henri Garneau, le Dr J. V. A. Couture, M.V., et un grand nombre d'autres personnes distinguées.

Une foule d'invités particuliers occupaient des sièges autour du monument ainsi que les membres du clergé. Le régiment des zouaves au complet était rangé en face du monument, sur deux lignes; et l'étendard jaune et blanc était placé devant l'estrade, où Mgr Bégin et les personnalités qui l'accompagnaient prenaient place.

Le jubilaire fut escorté du palais archiepiscopal jusqu'au monument par un détachement des zouaves et la fanfare des cadets de Saint-Damase, qui était présente le salut de ses dévoués harmonies. La foule acclama le vénérable archevêque pendant qu'il se rendait sur l'estrade, où l'accompagnaient NN. SS. les évêques, le R. P. Daigault, S.J., les Zouaves, M. le Curé Leflamme de la Basilique, S. H. le maire de Québec, les Chevaliers C. E. Rouleau, A. C. Guilbault, N. J. Piquet, Louis Lefebvre, et F. Préfontaine, M. Henri Garneau, le Dr J. V. A. Couture, M.V., et un grand nombre d'autres personnes distinguées.

Une foule d'invités particuliers occupaient des sièges autour du monument ainsi que les membres du clergé. Le régiment des zouaves au complet était rangé en face du monument, sur deux lignes; et l'étendard jaune et blanc était placé devant l'estrade, où Mgr Bégin et les personnalités qui l'accompagnaient prenaient place.

Le jubilaire fut escorté du palais archiepiscopal jusqu'au monument par un détachement des zouaves et la fanfare des cadets de Saint-Damase, qui était présente le salut de ses dévoués harmonies. La foule acclama le vénérable archevêque pendant qu'il se rendait sur l'estrade, où l'accompagnaient NN. SS. les évêques, le R. P. Daigault, S.J., les Zouaves, M. le Curé Leflamme de la Basilique, S. H. le maire de Québec, les Chevaliers C. E. Rouleau, A. C. Guilbault, N. J. Piquet, Louis Lefebvre, et F. Préfontaine, M. Henri Garneau, le Dr J. V. A. Couture, M.V., et un grand nombre d'autres personnes distinguées.

Une foule d'invités particuliers occupaient des sièges autour du monument ainsi que les membres du clergé. Le régiment des zouaves au complet était rangé en face du monument, sur deux lignes; et l'étendard jaune et blanc était placé devant l'estrade, où Mgr Bégin et les personnalités qui l'accompagnaient prenaient place.

Le jubilaire fut escorté du palais archiepiscopal jusqu'au monument par un détachement des zouaves et la fanfare des cadets de Saint-Damase, qui était présente le salut de ses dévoués harmonies. La foule acclama le vénérable archevêque pendant qu'il se rendait sur l'estrade, où l'accompagnaient NN. SS. les évêques, le R. P. Daigault, S.J., les Zouaves, M. le Curé Leflamme de la Basilique, S. H. le maire de Québec, les Chevaliers C. E. Rouleau, A. C. Guilbault, N. J. Piquet, Louis Lefebvre, et F. Préfontaine, M. Henri Garneau, le Dr J. V. A. Couture, M.V., et un grand nombre d'autres personnes distinguées.

Une foule d'invités particuliers occupaient des sièges autour du monument ainsi que les membres du clergé. Le régiment des zouaves au complet était rangé en face du monument, sur deux lignes; et l'étendard jaune et blanc était placé devant l'estrade, où Mgr Bégin et les personnalités qui l'accompagnaient prenaient place.

Le jubilaire fut escorté du palais archiepiscopal jusqu'au monument par un détachement des zouaves et la fanfare des cadets de Saint-Damase, qui était présente le salut de ses dévoués harmonies. La foule acclama le vénérable archevêque pendant qu'il se rendait sur l'estrade, où l'accompagnaient NN. SS. les évêques, le R. P. Daigault, S.J., les Zouaves, M. le Curé Leflamme de la Basilique, S. H. le maire de Québec, les Chevaliers C. E. Rouleau, A. C. Guilbault, N. J. Piquet, Louis Lefebvre, et F. Préfontaine, M. Henri Garneau, le Dr J. V. A. Couture, M.V., et un grand nombre d'autres personnes distinguées.

Une foule d'invités particuliers occupaient des sièges autour du monument ainsi que les membres du clergé. Le régiment des zouaves au complet était rangé en face du monument, sur deux lignes; et l'étendard jaune et blanc était placé devant l'estrade, où Mgr Bégin et les personnalités qui l'accompagnaient prenaient place.

Le jubilaire fut escorté du palais archiepiscopal jusqu'au monument par un détachement des zouaves et la fanfare des cadets de Saint-Damase, qui était présente le salut de ses dévoués harmonies. La foule acclama le vénérable archevêque pendant qu'il se rendait sur l'estrade, où l'accompagnaient NN. SS. les évêques, le R. P. Daigault, S.J., les Zouaves, M. le Curé Leflamme de la Basilique, S. H. le maire de Québec, les Chevaliers C. E. Rouleau, A. C. Guilbault, N. J. Piquet, Louis Lefebvre, et F. Préfontaine, M. Henri Garneau, le Dr J. V. A. Couture, M.V., et un grand nombre d'autres personnes distinguées.

Une foule d'invités particuliers occupaient des sièges autour du monument ainsi que les membres du clergé. Le régiment des zouaves au complet était rangé en face du monument, sur deux lignes; et l'étendard jaune et blanc était placé devant l'estrade, où Mgr Bégin et les personnalités qui l'accompagnaient prenaient place.

Le jubilaire fut escorté du palais archiepiscopal jusqu'au monument par un détachement des zouaves et la fanfare des cadets de Saint-Damase, qui était présente le salut de ses dévoués harmonies. La foule acclama le vénérable archevêque pendant qu'il se rendait sur l'estrade, où l'accompagnaient NN. SS. les évêques, le R. P. Daigault, S.J., les Zouaves, M. le Curé Leflamme de la Basilique, S. H. le maire de Québec, les Chevaliers C. E. Rouleau, A. C. Guilbault, N. J. Piquet, Louis Lefebvre, et F. Préfontaine, M. Henri Garneau, le Dr J. V. A. Couture, M.V., et un grand nombre d'autres personnes distinguées.

Une foule d'invités particuliers occupaient des sièges autour du monument ainsi que les membres du clergé. Le régiment des zouaves au complet était rangé en face du monument, sur deux lignes; et l'étendard jaune et blanc était placé devant l'estrade, où Mgr Bégin et les personnalités qui l'accompagnaient prenaient place.

AUBAINES! AUBAINES!

\$9,000.— Rue Cuvillier
\$10,800.— 5e Avenue Duvalville

Pour ces deux belles propriétés rapportant 10 p.c. on accepterait du terrain bien situé et un peu de comptant.

TRES SPECIAL
Outremont, 7,500 pieds de terrain formant le coin sud-ouest des rues Van Horne et Durocher à 50 cents le pied meilleur marché que le prix

ARTS ET MANUFACTURES

La distribution aux élèves des cours publics a été faite hier soir. — Discours du président, du secrétaire provincial et des représentants religieux catholique et protestant. — Les gagnants

Plus de mille personnes assistaient hier soir à la distribution des prix aux élèves qui ont suivi les cours du Conseil des Arts et Manufactures de la Province de Québec.

M. Thomas Gauthier, président du Conseil, présidait cette séance. On remarquait, à ses côtés, M. J. Décarie, secrétaire provincial, l'abbé J. N. Dupuis, représentant S. G. Mgr. Bruchési, le pasteur A. F. Shattford, représentant l'évêque. Farthing; le Dr Adams, représentant l'Université McGill; M. Macheras, directeur de l'Ecole Technique, et plusieurs autres. M. Gauthier ouvrit la séance par un discours résumant le travail accompli pendant l'année scolaire écoulée. L'orateur remercia tous ceux qui ont bien voulu envoyer des prix entre autres la maison Larivière, l'Association des Maîtres Plombiers et M. Raoul Vennart. Il remercia également les journaux du puissant appui qu'ils apportent à l'Ecole des Arts et Métiers. En terminant, M. Gauthier souhaita que le gouvernement porte l'allocation annuelle à \$20,000. Puis il invita M. J. L. Décarie à dire quelques mots.

Le secrétaire de la Province dit qu'il ne rappellera pas ce que le gouvernement a fait et a l'intention de faire pour la cause de l'instruction, mais il tient à proclamer que l'œuvre accomplie par le Conseil des Arts et Métiers est admirable. Le ministre engage les élèves à toujours travailler avec persévérance afin d'obtenir, par leurs connaissances approfondies, de développer le progrès intellectuel, manuel et artistique de notre pays.

MM. l'abbé J. N. Dupuis, le pasteur Shattford, le Dr Adams et D. T. Bouchard, député de St-Hyacinthe, ont aussi porté la parole.

Après les discours, on exécuta le programme musical suivant :

Good-bye.....Tosti
Mlle Eugénie Fischer,
Elève du cours de Solfège.
Noël du Mariage.....Choudens
Mlle Eva Champagne
Elève du cours de Solfège.
Accompagnement de violon, piano et harmonium
Mlle G. et C. Allard et M. Antonio Létourneau

Chanson Bohème.....G. Bizet
Mlle Eva Champagne, soliste et les élèves du Solfège.
Récit : Mlle Marie Rétiveau, Aurore Audet et M. V.O. Reed.
Chœur des "Vivats".
Les élèves du Solfège.

Chanson du "Torador".
M. Elphège Deslauriers, soliste et les élèves du Solfège.
Professeur J. J. Goulet, directeur; M. Antonio Létourneau, pianiste.

M. J. J. Goulet a dirigé toutes les œuvres chorales avec la maîtrise qu'on lui connaît.

Après le concert on fit la distribution des prix et médailles aux élèves les plus méritants puis le public fut invité à visiter l'exposition des travaux.

LISTE DES ELEVES MERITANTS POUR 1912-13.

DESSIN A MAIN LEEVE

Hors concours, Paul Copson, Ernest Aubin; quatrième année, 1er prix, Arnold Hicks; 2ème, J. O. Proulx. Mention honorable, G. Benjamin, Mme B. A. Bastien, H. Bourgeois, B. Payne, Paul Leclerc, Mme Eugénie Gervais. Troisième année, 1er prix, D. Juteau, 2ème Théodore Delfour. Mention honorable, Mlle Aubin, A. Perry, Mlle M. Lemieux, J. F. Mercier, Mlle M. L. Labelle, Mlle J. Labelle, W. Fréchette. Deuxième année, 1er prix, H. Eardley Pihney, 2ème Mlle M. L. Laperle et Mlle V. Johnson. Mention honorable, Mlle E. Charlebois, Mlle F. M. Savin, Mlle H. J. Bennett, H. S. Labelle, Mlle Ruby Parth, Mlle Hélène Laperle, J. R. McFarlane, E. A. Dalley, D. Neilson.

DESSIN D'ARCHITECTURE

Troisième année, 1er H. D. Grimsdale. Deuxième année, 1er Armand Bisson. Première année, 1er S. W. Papienau, 2ème Jules Durieux, 3ème W. Monarque. Mention honorable, Paul Phaneuf, John E. Keith, James P. Keith, Tom Yen.

PEINTURE, JOUR.

Hors concours, Ernest Aubin, 1er prix, Mlle E. Eastmure.

DESSIN A MAIN LEEVE — JOUR

Hors concours, Mme A. Pringle, 1er prix, Mlle Lucienne Chénier. Mention honorable, Mlle Eugénie Payer, Mme B. Bourgeois, Mlle Ida Desjardins, Mlle J. Turcotte, Mlle Marjorie McDonald.

LITHOGRAPHIE

1er Ernest Aubin, 2ème R. Langevin. Mention honorable, J. Velling, J. R. Spendlove, M. Lebel, H. E. Côté, Cyrille Cardinal, Paul Pepin, L. Jafcoate, J. Olinski, J. Walker.

DESSIN MECANIQUE — MANU-MENT NATIONAL

Troisième année, 1er, E. L. Dwinell, 2ème, James Keith. Mention honorable, E. Daoust. Deuxième année, 1er, J. G. Buchan, 2ème, Joseph Bossé. Mention honorable, Henri Chicoine. Première année, 1er, E. A. Henderson, 2ème, P. Swaine. Mention honorable, E. Morneau, D. Wiles, F. Walmesley.

DESSIN MECANIQUE — POINTE SAINT-CHARLES

Troisième année, 1er A. McDonald, 2ème, J. Dixon. Mention honorable, J. Morris, W. Andrews. Deuxième année, 1er, A. Laing, 2ème O. Masson. Mention honorable, J. McGivern. Première année, 1er D. Brown, 2ème M. Turnbull. Mention honorable, Geo. Weyer. Hors concours, John Inglis.

DESSIN DE CHARS ET ARCHITECTURE — USINES "ANGUS"

1er, D. Jones; 2ème, J. Desrosiers.

DESSIN MECANIQUE — USINES "ANGUS"

1er, C. J. Norberg, 2ème A. E. Buckland.

MODELAGE

Hors concours, F. X. Roy. Troisième année, 1er, Jules Langlois, 2ème Théodore Delfour. Mention honorable, 1ère, Mme Eugénie Gervais, 2ème Benjamin Aubin, 3ème Mlle Emily Colle. Deuxième année, 1er Albert Bourgeois, 2ème Sylvio Paradis. Mention honorable, Rodolphe Monat, Mme J. L. Barker, Mlle E. Quinlan.

MODELAGE

Première année, 1er prix, Raoul Bergevin; 2ème, Mlle M. Pringle. Mention honorable, Donald Heasley, Madame A. Pringle, H. Reakes, Mlle Valentine McNabb.

PEINTURE D'ENSEIGNE ET LETTRAGE

Hors concours, J. R. Renaud. Troisième année, 1er B. Payne, Deuxième année, 1er, S. Wyndham; 2ème J. La-chapelle. Mention honorable, O. Allard. Première année, 1er, H. Ogimiet; 2ème, F. Dixon. Mention honorable, A. Samson.

MENUISERIE

1er, Edmond Lefebvre, 2ème année. Première année, 1er, Arsène Phaneuf; 2ème Hervé Dupuis. Mention honorable, Fernand Hickquet.

CONSTRUCTION D'ESCALIERS

Troisième année, 1er prix, L. Marquis. Première année, 1er prix, R. Lamond.

TRACE D'ESCALIERS

1er prix, A. Latulippe; 2ème, A. Vé-zina.

SOLFÈGE — COURS DES DAMES

Quatrième année, 1er, Mlle Emélie Chartrand; 2ème, Mlle Yvonne Prieur. Troisième année, 1er, Mlle Antoinette Jetté; 2ème, Mlle Thérèse Cardinal. Deuxième année, 1er prix avec distinction, Mlle Yvonne St-Onge, 1er prix, Mlle Eva Godbout; 2ème, avec distinction, Mlle Berthe Cabana; 3ème prix, Mlle Clara Dufresne. Première mention, Mlle Yvonne Paquette, Mlle Ida Chicoine, Mlle Lactitia Delisle. Deuxième mention, Mlle Béatrice Valliquette, Mlle Blanche Massé. Première année, 1er avec grande distinction, Mlle Carole Desjardins, 1er avec distinction, Mlle Aurore DeMontigny; 1er prix, Mlle Eugénie Fischer, Mlle Irma Grenier. Deuxième prix, Mlle Georgianna Lapiere, avec distinction; Mlle Eva Champagne, avec distinction. Deuxième prix, Mlle Ida Desjardins, Mlle Flore Rhéaume, Mlle Albina Corbail, Mlle Ida Grenier. Première mention avec distinction, Mlle Hortense Benoit. Première mention, Mlle Alice Garboux. Deuxième mention, Mlle Alberte Messier, Mlle Irène Collette, Mlle Angélie Jarry, Mlle Phyllis Coles.

SOLEFÈGE — COURS DES HOMMES

Troisième année, deuxième mention, Ernest Laroque. Deuxième année, 1ère mention, Rodolphe Fortier, 2ème Léo Delisle. Première année, 1er prix, Avelin Aubin, Napoléon Aubin. Première mention, Wilfrid Cléroux. Deuxième mention, Alexandre Gagnon, Frank Corrierty.

COUPE — DAMES — SOIR

1er, Mlle, R. Riberty; 2ème, Madame Orphélie Mayo; 3ème, Madame Joseph Bergeron.

COUTURE — SOIR

Hors concours, Mlle Méria Emard, Joanna Barbeau; 1er Mlle Angéline Dupont; 2ème Mlle Laura Vermette; 3ème, Mlle Blanche Hudson. Mention honorable, Madame Elisabeth Desforges, Mlle Sarah Bédard.

CHAPEAUX — DAMES — SOIR

Hors concours, Mlle Blanche Lagarde; 1er prix, Madame B. R. Good-gard; 2ème, Mlle Albertine Dehien. Mention honorable, Mlle Maria Mailoux.

COUPE — DAMES — JOUR

1er, Mlle Anita Leduc; 2ème, Mlle Jeanne Beauchamp. Mention honorable, Madame J. Roch, Mlle Albina La-france.

COUTURE — JOUR

1er, Mlle Lucie Charbonneau; 2ème, Mlle Grazella Paquette. Mention honorable, Mlle Ange Cyr, Mlle Fleurette St-Pierre.

CHAPEAUX — JOUR

1er prix, Mlle Aurore Mesnard; 2ème, Mlle Anne Prévost. Mention honorable, Madame Pacifique Masson, Mlle Berthe Dansereau.

PLOMBERIE

1er, Adélis Simard; 2ème, Didier Gauthier; 3ème, Edgar Galarneau; 4ème, J. Lawton.

MENTION HONORABLE.

— Henri Lortie, Georges Lamothe, Mathieu Dalpé, Alfred Hupé.

PROFESSEURS DES COURS

DESSIN MAIN LEEVE, MM. E. Dyonnet, Jos St-Charles, J. C. Franchère, Jobson Paradis.

MODELAGE: Alex. Carli, A. La-liberté.

DESSIN D'ARCHITECTURE: J. L. D. Lafrenière, J. W. Caron, D. Beaupré.

DESSIN MECANIQUE: Monument National: J. T. Gardham, J. F. Che-valier.

DESSIN MECANIQUE: 146 Char-ron: W. A. Booth, Ph. J. Dix.

DESSIN DE CHARS, Usines Angus: Henri Vézina.

DESSIN MECANIQUE, Usines Angus: J. H. Britton.

LITHOGRAPHIE: J. A. Harris.

SOLFÈGE: Professeur J. J. Goulet.

PEINTURE: Johnson Paradis.

PEINTURE D'ENSEIGNES ET LETTRAGE: T. Lapointe.

MENUISERIE, ESCALIER, CHARPENTERIE: Mlle H. A. Talbot, Directrice.

PLOMBERIE: Joseph Duhamel, Geo. Brisson, Adélard Paquin.

Les visiteurs visiteront ensuite l'exposition des travaux des élèves.

M. Devlin à Londres

(De notre correspondant)

Québec, 6. — L'hon. M. Devlin, ministre de la Colonisation est parti hier pour le "Victorian" pour Londres, où il représentera le gouvernement provincial au troisième Congrès international des bonnes routes qui s'y tiendra du 23 au 28 juin.

POLITIQUE ETRANGERE

Conspiration dans l'Inde

UNE SOCIÉTÉ S'ÉTAIT FORMÉE DANS LE BUT D'ORGANISER UN MASSACRE GÉNÉRAL D'ÉTRANGERS. — QUARANTE-QUATRE BENGALIS ARRÊTÉS.

Calcutta, 5. — On vient de faire la découverte d'une société secrète, aux ramifications étendues, dont le but est de préparer la guerre contre le jour anglais. Agissant d'après les informations qu'on lui avait données et qui résulteraient d'une descente à la maison de son propre fils par le magistrat de Midnaji, Bengale, la police a arrêté aujourd'hui, 44 Hindous de bonne famille, sous l'accusation d'avoir conspiré pour exécuter un massacre général.

Les documents qui furent trouvés dans la maison contiennent des plans pour corrompre les Sepoys dans les centres militaires et pour faire un massacre général des Anglais. On a aussi trouvé une liste des noms des membres de la société.

ETATS-UNIS

Nouvelle colonie japonaise

ELLE SERA FORMÉE AU BRÉSIL, A LA SUITE D'UN ARRANGEMENT ENTRE LES DEUX PAYS

Seattle, 6. — Le Japon trouve un débouché pour le surplus de sa population dans l'Amérique du Sud, d'après des renseignements apportés hier par le paquebot "Sanuki Maru". Quinze cents Japonais ont été débarqués à Santos (Brésil), le 15 mai, ce seront les premiers membres d'une colonie permanente, d'après un arrangement conclu entre le Brésil et le Japon. Cent cinquante mille acres de terres arables ont été réservées par le gouvernement du Brésil pour la colonie. Une autre grande colonie sera installée l'année prochaine; les futurs colons partiront du Japon à la fin de l'année 1913.

Le projet de W. J. Bryan

Washington, 6. — Le secrétaire Bryan a annoncé aujourd'hui que l'Allemagne, la Bolivie et l'Argentine avaient approuvé ses propositions de paix universelle, en ce sens qu'elles avaient demandé le plan des traités projetés. Ainsi, la liste des nations qui favorisent le plan de paix universelle est de treize.

ANGLETERRE

L'élection de Wandsworth

Londres, 6. — J. Haverlock Wilson a décidé de se porter candidat ouvrier au siège de Wandsworth, laissé vacant par Sir Henry Kimber. Il est probable que les libéraux mettront sur les rangs M. Mober. La majorité de Kimber était de 8,314.

FRANCE

Un facteur de paix

TELLE EST LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ALLEMAGNE, QUI EST INFÉRIEURE A CELLE DES AUTRES PAYS.

Paris, 5. — Au cours d'un discours en faveur du service de trois ans dans l'armée active de la France, à la Chambre des Députés, aujourd'hui, le député André Lefebvre a fourni des statistiques saisissantes quant à la situation financière de la Triple Alliance, et de la Triple Entente.

"L'Allemagne est incapable de supporter une longue guerre, a-t-il dit. Les banques des pays qui composent la Triple Alliance ne possèdent que \$74,500,000 en or et \$1,600,000,000 en circulation, tandis que celles de la Triple Entente possèdent \$1,587,200,000 dans leurs voutes et \$2,800,000,000 en circulation.

"Tout semble indiquer que l'Alle-

Aux Assises hier

PETER KELLY, PROPRIÉTAIRE D'UN CINEMA EST ACQUITTÉ. — REMARQUES DU JUGE GERVAIS.

M. Peter Kelly, accusé d'avoir mis à la montre des grappes obscènes, a subi son procès, hier après-midi aux assises.

C'est en janvier dernier que le cinéma automatique de M. Kelly, situé Boulevard Saint-Laurent, fut visité par la police qui y saisit une grande quantité de portraits prétendus immoraux.

Traduit devant le juge Leet, Kelly fut renvoyé devant la Cour du Banc du Roi.

Au cours de la séance, permission fut donnée aux jurés de juger de visu de la valeur des vues saisies.

Le juge Gervais, en leur adressant la parole, fit remarquer que la morale d'un peuple, résidant essentiellement dans ses us et coutumes, les autorités religieuses et judiciaires devaient veiller avec un soin jaloux à ce qu'ils soient irréprochables.

Ces représentations de vues animées sont toujours une très grande pitié morale surtout sur la jeunesse. Nous devons donc faire tout notre possible pour qu'elles soient bonnes et punir les propriétaires de ces salles de vues qui se servent de ce nouveau système d'éducation sociale pour souiller l'âme de nos enfants.

Une heure durant plusieurs rouleaux défilèrent sous les yeux des jurés réunis dans leur salle de délibération. De retour devant le tribunal, ils rendirent un verdict d'acquiescement.

L'avocat de la défense était Me Maurice Alexander, C. R.

Le dernier diner parlementaire

Ottawa, 6. — Le dernier dîner parlementaire de la saison a été donné hier soir par le sénateur Rufus Pope et M. Fred Cromwell, député de Compton. Il a eu lieu au café du Parlement.

Le sénateur Pope présidait. Le principal discours a été prononcé par sir Mackenzie Bowell, qui a parlé de l'avenir du parti conservateur.

Les autres orateurs ont été le sénateur Pope, M. Cromwell, Andrew Broder, député de Dundas, le Col. John Currie, le capitaine Tom, Wallace et M. Oliver Wilcox.

Député mourant

London, Ont., 6. — Peter Elson, M. P., est toujours gravement malade à sa résidence de Hyde Park et son état ne semble pas s'améliorer.

Travail de coulisiers

Ottawa, 6. — Des circulaires traitant des avantages offerts par les compagnies de câbles transatlantiques ont été distribuées au Sénat hier soir, en rapport avec le bill de M. Pelletier au sujet de la télégraphie sans fil.

M. Pelletier, ministre des postes, déclare que les affirmations faites dans ces circulaires sont absolument fausses. Ainsi, il dit qu'il est absolument faux que le tarif des télégrammes entre le Canada et le Royaume-Uni ait été réduit de soixante pour cent. Toute la circulaire a pour but, de la part des compagnies de câbles qui sont dirigées par des étrangers, d'empêcher le gouvernement de faire quelque chose pour le peuple du Canada.

Dans un ménage d'artiste. Le mari. — C'est ennuyeux ! Personne, au Salon, ne fait attention à mon chef-d'œuvre ! La femme. — Faut-il que je le crée ?

JEUNES GENS !

Voici, pour vous, une occasion de faire de l'argent sûrement en peu de temps, en achetant un ou deux lots à la

TERRASSE DES ORMES A BOUCHERVILLE

A 35 minutes de Montréal, près des Eglises, des Ecoles, des Magasins.

Avec les Services d'Eau, du Gaz, du Téléphone.

Avec le Service prochain du Tramway et de l'Electricité.

Ces lots coûtent bon marché : \$75 par lot.

Conditions très faciles : \$7.50 comptant et \$5.00 par mois, sans intérêt, ni taxes.

Ils sont à meilleur marché qu'aucun autre terrain situé dans un rayon de 4 milles du centre de la ville.

Dès l'automne, les tramways passeront sur la propriété donnant ainsi une plus-value considérable à ces terrains.

COUPON

Veuillez envoyer renseignements concernant la Terrasse des Ormes à

NOM

ADRESSE

LeMay, Limitée, 97 rue Saint-Jacques, Montréal

C'EST LE TEMPS D'ACHETER :

Pour renseignements et tickets de voyage gratuits envoyez ce coupon signé à

LeMAY, LIMITEE

Suite 60, 97 rue Saint-Jacques, Montréal.

Profitable Au plus Haut Degré

Certaines personnes s'imaginent que du moment où le thermomètre monte, les ventes baissent. Et sur ces données, un aimable destin ne leur cause pas de désappointement.

Cette manière de voir a donné naissance à la superstition commerciale que la saison d'été est une morte-saison.

Rien de plus faux n'a jamais été avancé sans soulever de contradiction.

L'été est morte-saison dans bien des lignes — mais il n'existe pas de raison fondamentale pour qu'il en soit ainsi.

Prenons, par exemple, un cas typique — celui des manufacturiers de papiers peints.

Ils désireraient s'assurer le placement des commandes par le commerce de détail avant le début de l'automne, époque à laquelle les lignes américaines sont offertes sur le marché. Au moyen d'une campagne de Publicité éducative, ils ont avancé le début de la saison au milieu de juin au lieu de fin août, et aujourd'hui, ils devancent leurs concurrents de près de trois mois.

Peut-être vous trouvez-vous en face d'un problème qu'une campagne de Publicité éducative pourrait résoudre. Peut-être votre commerce d'été nécessiterait-il le tonique de la publicité durant la saison d'été.

Lorsque le mercure atteint son plus haut degré, augmentez plutôt que de diminuer votre Publicité, et vos efforts en vue de la vente. Vous y trouverez votre profit — AU PLUS HAUT DEGRÉ.

Vous obtiendrez des avis relatifs à vos problèmes de publicité, en vous adressant à l'Agence de Publicité recommandable ou au secrétaire de l'Association de la Presse Canadienne, chambre 505, Lumad Building, Toronto. Une demande d'informations n'entraîne pour vous aucune obligation, par conséquent, écrivez si le sujet vous intéresse.

UN DOLLAR OUVRE UN COMPTE DE "DEBENTURES - HYPOTHECAIRES"

(Par poste ou personnellement), rapportant 6 p. c. d'INTERET COMPO. SE trimestriellement sur tout montant. Garantit par actif de \$2,000,000. et Première Hypothèque d'actif enregistré sur immeubles de Montréal. "Payez quand, et comme vous voulez".

MARCEL TRUST CO. Limited, Montréal. Malles livrées gratis à

NOM

ADRESSE

(8)

CARTES D'AFFAIRES

ACHILLE DAVID

Entrepreneur électricien, 266 Ste Catherine Est. Tél. Bell, Est 1710. Résidence, Tél. Est 2782.

RODOLPHE BEDARD

Expert-comptable et auditeur. Systématisé consultant. Administrateur de successions. Téléphone Bell, Main 3859. Suite 45-46-47. — 55 St-François-Xavier, Montréal.

COMMANDEZ VOTRE BOIS ET CHARBON A

LA CIE DES COMBUSTIBLES DOMESTIQUES

Angle Carmel et St-Denis. Tél. St-Louis 2149. Bon service et courtoisie.

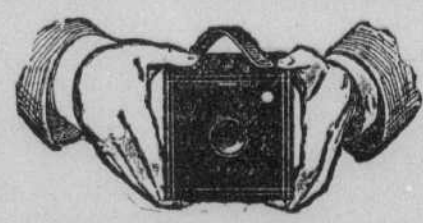
ENTREPRENEUR

L. J. COURTEAU, entrepreneur général menuisier-charpentier. Spécialités: Restauration générale de vieilles maisons. Peinture, gaz, électricité, 1081 rue Dorion.

VICTORIA HOTEL

Québec

E. Fontaine, Prop. Plan américain. Prix: \$2.50 à \$3.50. Prix spécial pour les voyageurs de commerce, \$2.00 par jour.



FAITES LA POSE et apportez-nous vos pellicules; nous développons et imprimons pour amateurs. Appareils photographiques Eastman, Pellicules, Plaques, etc. Demandez le catalogue français.

LECOURS & LANCTOT

COIN ST - DENIS & STE - CATHERINE

Quand Vous Achetez de l'Huile

LA VIE SPORTIVE

LA JOUTE DE DEMAIN

ELLE SERA DISPUTÉE AU PARC MASCOTTE ENTRE LE NATIONAL ET L'IRISH-CANADIAN. — LES "HABITANTS" SE DISENT SÛRS DE VAINCRE LES IRLANDAIS. — FRED SCOTT SERA SUR L'ALIGNEMENT DES TRICOTS VERTS.

Le National triomphera des Irish-Canadiens demain après-midi. C'est du moins l'opinion unanime des éleveurs du grand "Catta" qu'ils se sentent sur un pied d'égalité avec les Irlandais dans la course au championnat du Big Four après la partie qui sera jouée demain au parc Mascotte, coin des rues Delormier et Ontario.

Le National, certes, est de taille à vaincre l'Irish-Canadian, mais il ne doit pas avoir un accès de confiance car cela pourrait lui jouer un mauvais tour et nous lui conseillons de se tenir sur ses gardes car il peut être assuré que le grand Jim Kavanagh, de son côté, ne néglige rien et

Le stake Kindergarten et la coupe Wilson ont été disputés à Blue Bonnets

CES DEUX EPREUVES CLASSIQUES ONT ÉTÉ GAGNÉES PAR CANNOCK ET JACK DENNERLEN HIER APRÈS-MIDI, À NOTRE HIPPODROME. — LES SECONDS CHOIX ONT ÉTÉ À L'HONNEUR. — DES COURSES TRÈS CONTESTÉES.

Une foule nombreuse s'était rendue à la piste de Blue Bonnets hier après-midi. Les écuries étaient remplies et un nombre très considérable d'amateurs du turf se promenaient sur le pelouse. Le programme avait été préparé avec soin et la piste était en excellente condition ce qui permit aux coureurs de faire des temps rapides. Les seconds choix ont été heureux dans la troisième journée de la réunion.

L'écurie Thos. Clyde a pris la première course avec facilité. Démarrant lentement au départ, il se rapprocha rapidement de Speaker Clark qui menait au quatrième furlong, le devança et battit ensuite Firball qui donnait des espoirs de victoire.

Ta Nun Da remporta le premier handicap ouvert aux chevaux canadiens. Il répéta la victoire remportée le jour d'ouverture devant Cliff Stream, qui n'eut pas assez de souffle pour lui faire une lutte sérieuse vers la fin de l'épreuve.

Le favori Flex s'adjugea l'épreuve suivante avec une aisance qui déconcerta ceux qui avaient mis leur confiance en Emily Lee, qui ne put faire mieux que de prendre la deuxième place devant R. H. Gray.

Les couleurs de l'écurie Prosegar s'adjugèrent la place d'honneur dans le stake Kindergarten. Le champ de deux ans qui démarra dans cette course était bien équilibré. Cannock traîna ses rivaux jusque dans la ligne droite, où il se détacha pour gagner en vitesse par deux longueurs.

Snyder le pilota avec maîtrise. Jack Dennerlen régla son champ dès le départ dans le stake Wilson. Le public a dû constater que l'entraîneur Walsh semble avoir une hypothèque sur cette épreuve, car c'est lui qui dressa Stalker et Luckola, les gagnants de cette course en 1911 et 1912.

L'avant-dernière course fut la plus intéressante de la journée. Seize chevaux démarraient au départ et la victoire de Jacqueline arriva comme une surprise à ceux qui choisissaient Ralph Lloyd comme vainqueur. Hasson fit une lutte sérieuse au vainqueur qui l'emporta par un nez.

Superstition prit les devants au départ dans la dernière course, mais sa belle allure se démentit au demi-mille où il fut devancé par Elviah. Celle-ci gagna par deux longueurs.

Le Montreal Jockey Club a fait des efforts depuis son organisation pour encourager l'élevage du pur-sang au Canada. Des courses ont été spécialement organisées à cet effet, et le programme d'aujourd'hui en comprend deux respectivement ouvertes aux deux ans et aux trois ans. Les champs de ces après-midi sont tous bien balancés, et il faut s'attendre à des courses bien contestées.

Voici les résultats des épreuves disputées hier après-midi :

PREMIÈRE COURSE
Six furlongs, juments de trois ans et plus. Bourse \$500.
1. Bryndor, 106, Rowley, 5 à 1, 2-1 et 1 au pair.
2. Firball, 109, Turner, 10 à 1, 6 à 1 et 3 à 1.
3. Speaker Clark, 109, Vandusen, 2-1 et 1 à 4 et 2 à 5.
Temps : 1:15-4-5.

Oakland Lad, Momota, Fuschia, Belle Chilton, Duxpan, Ravenel et Kayderosero ont aussi couru.
Pari mutuel : Bryndor, 1ère place, 2.12; Firball, 2ème place, 5.64; Speaker Clark, 3ème place, 2.37; 2ème place, 1.68.

Bryndor déclassa son champ dans le tournant de la ligne droite et se fatigua vers la fin. Firball travailla ferme pour reprendre du terrain mais ne put faire mieux que de se classer en deuxième place.

DEUXIÈME COURSE
Un mille, handicap pour chevaux dont les propriétaires résident au Canada.
1. Ta Nun Da, 105, Montour, 5 à 1 et 6 à 5.
2. Cliff Stream, 108, Wilson, 4 à 5 et 1 à 3.
3. The Rump, 109, Connolly, 10 à 1, 3 à 1 et 6 à 5.
Temps : 1:42-2-5.

Oliver Lodge et Burnt Candle ont aussi couru.
Pari mutuel : Ta Nun Da, 1ère place, 10.45; 2ème place, 2.01; Cliff Stream, 3ème place, 1.30.

Ta Nun Da démarra lentement et se rapprocha du meneur dans la ligne droite où il prit les devants pour les conserver jusqu'à la fin.

TROISIÈME COURSE
Sept furlongs pour chevaux qui n'ont pas gagné deux courses en 1913.
1. Flex, 108, Turner, 2 à 1, 2 à 5 et 1 à 3.
2. Emily-Lee, 105, Carey, 10 à 1, 1

à 1 et 3 à 1.
3. The Rump, 109, Connolly, 10 à 1, 3 à 1 et 6 à 5.
Temps : 1:42-2-5.

Oliver Lodge et Burnt Candle ont aussi couru.
Pari mutuel : Ta Nun Da, 1ère place, 10.45; 2ème place, 2.01; Cliff Stream, 3ème place, 1.30.

Ta Nun Da démarra lentement et se rapprocha du meneur dans la ligne droite où il prit les devants pour les conserver jusqu'à la fin.

Les Royals sont déclassés par les joueurs de Ganzel

LES ROCHESTER GAGNENT LA PREMIÈRE PARTIE DE LA SÉRIE PAR 8 À 2. — HUIT POINTS COMPTÉS DANS DEUX REPRISES SUR LES BALLES DE BURKE ET DE DALE.

John Ganzel, avec son équipe remaniée, a déclassé les Royals dans la première partie de la série en battant nos hommes par 8 à 2 au parc Atwater, hier après-midi.

Les visiteurs s'assurèrent la victoire dans la troisième et quatrième reprises alors qu'ils enregistrèrent leurs huit points.

Burke avait choisi par le gérant Brandford pour faire face aux Hostlers mais manqua de contrôle. Dale fut appelé à le remplacer mais ne fit guère mieux que Billy au début. Il s'améliora cependant et ses balles ne purent être frappées dans les dernières manches.

Voici les résultats détaillés de la joute :

	EB.	R.	H.	PO.	A.	E.
Allen Jr.	4	0	0	0	0	0
Giltholy	4	0	1	0	0	0
Yeager Jr.	4	1	2	6	0	0
Griggs, 1b.	4	1	1	15	1	1
Burns c.	4	0	2	2	1	0
Cunningham 2b.	4	0	0	3	3	0
Hanford If.	4	0	0	4	0	0
Purtell ss.	3	0	1	0	6	0
Burke p.	0	0	0	0	2	1
Dale, p.	3	0	1	1	0	0
xMadden	1	0	0	0	0	0
xxLennox	1	0	0	0	0	0

36 2 7 27 20 2

ROCHESTER

	AB.	R.	H.	PO.	A.	E.
Paddock ss.	5	2	4	0	0	0
Smith cf.	4	1	1	1	0	0
Simmons, 2b.	4	1	1	2	0	1
Schmidt 1b.	4	2	2	14	0	0
Conroy If.	4	1	1	1	0	0
Ireland 3b.	3	0	2	1	4	1
Williams c.	4	0	0	4	1	0
Quinn p.	3	0	0	0	4	0

36 8 1 27 14 9

x A frappé par Purtell à la 9e reprise; xx a frappé par Dale à la 9e reprise.

Rochester a gagné 8-2.

Montreal a gagné 10-2.

SOMMAIRE

Circuit, Paddock. Deux buts, Schmidt. Laisses sur les buts, Rochester, 7; Montreal, 7; buts sur erreur, Montreal, 3. Sacrifice, Schmidt. Coupes réussies sur Burke, 4 en 2-3 reprises; sur Dale, 8 en 6-1. Buts sur balles, sur Burke, 3; sur Dale, 3. Retirés au bâton, Quinn, 4; Burke, 1; par Dale, 1. Balles mal lancées, Burke, 1; Quinn, 1. Durée de la partie, 1:55. Arbitres, Kelly et Mullen.

AUTRES PARTIES

Jersey City... 01001101-5 12 0

Baltimore... 00001000-1 5 3

Roth et Egan; Doehner et Blair.

Newark... 01006000-7 12 2

Providence... 00012000-4 12 1

Lee et Higgins; Laritte, Wheatley et Kocher.

Jersey City... 02010010-16 1 1

Toronto... 00100002-3 10 3

Prill et Gowdy; Hearne, Goulait et Graham.

POSITION DES CLUBS

Newark... 23 18 617

Buffalo... 25 18 581

Rochester... 25 20 556

Baltimore... 22 23 489

Providence... 20 21 488

Montreal... 17 21 457

Toronto... 17 23 425

Jersey City... 15 26 366

JOUTES D'AUJOURD'HUI

Rochester à Montreal.

Buffalo à Toronto.

Newark à Providence.

Jersey City à Baltimore.

Les parties dans les grandes ligues

Voici les résultats des parties jouées hier après-midi dans les séries des ligues Américaine et Nationale :

LIGUE AMÉRICAINE

St-Louis... 531001020-12 15 1

Washington... 000021000-3 11 4

Mitchell et McAllister; Mullin, Altrock, Gallia et Henry Williams.

Cleveland... 111000002-5 10 1

New-York... 100020000-3 7 2

Steen, Mitchell et O'Neill; McConnell et Sweeney; Gossett.

Chicago... 021000110-5 10 0

Boston... 000000000-0 4 3

Scott et Schalk; Léonard et Carrigan.

Détroit... 010100202-6 13 2

Philadelphie... 202003210-13 1 1

Willett et Rondeau; Cottrell et Lapp.

POSITION DES CLUBS

Philadelphie... 33 10 767

Cleveland... 33 13 717

Chicago... 26 21 553

Washington... 24 20 545

Boston... 19 24 445

Détroit... 18 29 383

St-Louis... 19 31 310

New-York... 9 33 214

LIGUE NATIONALE

Pittsburg... 301000023-6 7 0

Philadelphie... 000020000-2 8 0

Adams et Simon; Rixey, Moore et Kilmer.

New-York vs St-Louis — pluie.

Les records de Thorpe battus

THOMPSON, ÉTUDIANT AU SEMINAIRE DE PRINCETON, A ÉTABLI UN NOUVEAU RECORD D'ATHLÉTISME GÉNÉRALISÉ, HIER APRÈS-MIDI.

Princeton, N. J., 6. — F. C. Thompson, un étudiant en théologie au séminaire de Princeton, a établi un nouveau record mondial d'athlétisme généralisé hier après-midi, en comptant 7,499 points dans dix épreuves. Les records antérieurs établis par Sheridan, de New-York, étaient de 7,385 et par James Thorpe, aujourd'hui déclassé comme amateur, était de 7,476. Thorpe a établi son record au mois de septembre dernier au parc Celtic, de New-York.

Voici un tableau comparatif des performances de Thompson et de Thorpe :

	THOMPSON	THORPE
100 verges (x) 11...	738	714
Lancement du boulet, 43 p.	2-1-2	1-1-2
Saut en hauteur (x) 5 p.	1-1-2	1-1-2
100 verges (x) 11...	688	688
Marche d'un demi mille, 3:33.	848	848
Marteau, 126 p. 6 pes.	777	777
Saut à la perche, 10 p.	640	640
120 verges, à obstacles, 16 s.	596	596
Lancer le poids de 56 livres, 27 p.	572	572
100 verges, à obstacles, 16 s.	572	572
1 mille, 5 mins, 25 1/2 sec.	663	663
Totaux...	7,499	7,476

THORPE.

100 verges, 10 3/5 p.

Lancement du boulet, 44 p.

3-1-2 pes.

Saut en hauteur, 6 p. 11-8 p.

Marche d'un demi mille, 3:48.

Marteau, 122 p. 10 pes.

Saut à la perche, 9 p. 6 pes.

120 verges à obstacles, 16 p. 2-5

Lancer le poids de 56 livres, 26 p.

Saut en largeur, 23 p. 3 pes.

1 mille, 5 mins, 26 sec.

Totaux...

7,476-1-2

La ligue Junior Four

M. MÉTIVIER ORGANISE UNE LIGUE DE CROSSE DONT LES PARTIES SERONT JOUÉES AU PARC MASCOTTE AVANT LES JOUTES DU BIG FOUR.

M. Métivier vient de mettre le premier article de son programme à exécution en organisant une ligue de crosse qui portera le nom de Junior Four et dont les parties seront jouées au Parc Mascotte avant les joutes du Big Four et au terrain du C.P.R.A.A. Les clubs suivants ont décidé d'en faire partie à une assemblée tenue cette semaine à la St. Ann's Young Men's Hall, C.P.R.A.A. A. St. Michael's A.A., Standard A.A.A., et Regal A.A.A. Les officiers suivants ont été élus : Patron, M. W. G. Kendall ; président, honoraire, E. C. St-Père ; président, honoraire, E. C. St-Père ; secrétaire-trésorier, J. Allen ; secrétaire-correspondant, D. Lalonde.

Cette ligue aura des équipes junior de première valeur qui aideront beaucoup à populariser le jeu de crosse chez les Canadiens-français et les Irlandais.

Une assemblée des clubs de la ligue de crosse Junior Four a eu lieu mardi au soir aux salles de la St. Ann's A.A.A. Il a été décidé de commencer les séries samedi prochain au terrain de la C.P.R.A.A. La première joute aura lieu à 8 h. 30 entre les Regals et les St. Michael.

La seconde entre les Standards et les C.P.R., suivra immédiatement la fin de la partie d'ouverture.

Brillante victoire de l'Idéal Amateur

Beauharnois, 6 juin. — Nous avons reçu dimanche dernier la visite du club de baseball Valleyfield et nous avons joué une intéressante partie qui a fort pui à la grande assistance et qui s'est terminée par 10 à 1 en faveur de l'Idéal.

Le jeu de Mme Amiel se des belles parties et on n'eût que très peu d'erreurs à enregistrer.

Ligue de crosse Jacques-Cartier

CALENDRIER DES PARTIES

8 juin. — St-Pierre vs Youville.

8 juin. — Carillon vs Cercle Bellevue.

22 juin. — Cercle Bellevue vs Carillon.

29 juin. — Youville vs St-Pierre.

6 juillet. — St-Pierre vs Cercle Bellevue.

6 juillet. — Carillon vs Youville.

13 juillet. — Carillon vs Youville.

13 juillet. — Cercle Bellevue vs St-Pierre.

13 juillet. — Youville vs Carillon.

20 juillet. — St-Pierre vs Carillon.

20 juillet. — Youville vs Cercle Bellevue.

27 juillet. — Cercle Bellevue vs Youville.

27 juillet. — Carillon vs St-Pierre.

Le Canadien de Dorval victorieux

Le Canadien de Dorval recevait dimanche le 1er juin, le Cercle Paroissial de Lachine et l'a défit par le résultat de 1 à 0. Les équipiers de Dorval ont joué une grande partie qui fut exempte de brutalité.

Voici les noms des gagnants : F. D. Decary, Deschamps, Spénard, H. St-Aubin, J. Rousseau, A. Decary, J. E. Daigault, Spénard, Bellemare, H. Levesque et J. Desmarais.

Le Canadien de Dorval ora à Lachine dimanche prochain.

Le Dollard

Le Dollard s'est signalé de nouveau en triomphant des Saint-Louis actuellement en tête de la ligue Fédérale. La partie fut chaudement contestée et se termina à la fin.

Après onze reprises d'un dur travail les Dollards finirent par remporter la victoire avec un résultat de huit à sept. Tous les joueurs ont lutté vaillamment, particulièrement, notre joueur de champ, "Lefty" Reddy, qui retira 14 joueurs au bâton.

Les Dollards de la ligue de sa belle tenue, tant au champ qu'au bâton, et lui souhaitent de remporter le championnat de la ligue Fédérale.

Avec une équipe et un tel leader, ils n'ont rien de brutalement.

Dollard jouera dimanche prochain avec l'Idéal de Beauharnois. Il lance un défi à tout club de la province.

A NOS AMIS

Le "Devoir" est outfit pour faire des impressions dans tous les genres. Ouvrage garanti.

Fred Lapointe accepte le défi de Thos Bailes

NOTRE JEUNE ATHLETE CANADIEN - FRANÇAIS RELEVÉ LE GANT. — LE LIEU, LA DATE ET LE MONTANT DU PARI SONT LAISSÉS AU CHOIX DE BAILES.

Fred Lapointe, notre excellent lutteur Canadien-français, est passé à nos bureaux, ce matin, afin de relever le défi lancé par Thos. Bailes. M. Fred Lapointe est prêt à rencontrer Bailes en n'importe quel temps et à n'importe quelle place pour le montant que ce dernier jugera à propos. Pour informations, s'adresser au "Café Royal", coin Poupard et Notre-Dame.

Ligue Canadienne

LES JOUTES D'HIER

	G.	P.	P.C.
Ottawa...	20210021-8	15	2
London...	00101000-2	6	3
Renfrew, Leduc, Fitzpatrick, Clifton, Renfrew et Marston et Redy. Arbitre, Hallahan.			
Brantford...	01100101-5	13	4
St. Thomas...	01400010-6	11	1
Collins, Clermont et Lamond ; Hochewicz, Arbitre, McLaughlin.			
Peterboro...	20000000-0	5	2
Hamilton...	21130000-7	7	2
Sterling, Cresswell et McNeal ; Donohue et Balfon, Arbitre, Daley.			
Berlin...	20300000-8	12	2
Guelph...	00000100-2	5	3
W. Schaeffer et McAvoy, Schaeffer, Dorbec et Daniels, Arbitre, Black.			

POSITION DES CLUBS.

CONSEIL MUNICIPAL DE LACHINE

Autour des règlements de construction. — Rapport du Dr Beaudoin, médecin du bureau d'hygiène, sur l'inspection du lait : "Ceux qui font leur commerce au détriment de la vie des gens."

Les questions qui ont fait le sujet de la discussion, hier soir, au conseil de ville de Lachine, sont celles qui ont trait au règlement de construction et à l'inspection du lait.

A la suite de la lecture d'une lettre de M. A. Gauthier, inspecteur des bâtiments de la municipalité de Lachine, où l'auteur du conseil qu'il se verra obligé de condamner certains travaux de construction qui se font actuellement sur la propriété de M. Charette, si l'on ne se soumet pas aux ordres qu'il a donnés, l'échevin Carignan, tout en proposant de prier cette question, a étudié attentivement, fait remarquer que si l'on a tant de mal à partir au conseil depuis longtemps au sujet de la construction, cela est tout simplement dû à ce que l'on ne s'occupe pas assez de faire respecter les règlements de la corporation.

"Nous devons, dit-il, travailler au bien général des citoyens, mais nous ne devons pas sous ce prétexte laisser agir tel ou tel particulier de façon à ce qu'il soit en contravention avec la loi. Si les avertissements donnés par M. Gauthier ne suffisent pas, les règlements de la corporation nous devons demander à ce que celui auquel ils sont adressés en tiennent compte rigoureusement. Pour importer qu'il soit mari ou non de la chose; si la loi manifeste telle ou telle exigence il est tenu de l'observer."

Lecture est ensuite faite d'une lettre du Dr Beaudoin, médecin du bureau d'hygiène.

Après avoir fait une analyse minutieuse du lait livré dans la municipalité de Lachine, il déclare que le meilleur échantillon a été celui de la compagnie Laurent.

"Si l'on divise les laits analysés en différentes classes, ayant chacune leur

échelle de valeur, on pourrait, dit-il, faire entrer dans une première classe les laits suivants : MM. Dagenais, Clark et Goulet; dans une deuxième classe : MM. Dubois et MacMillan; dans une troisième enfin : MM. Dyon, Vachon, Deslauriers, Epstein et Fletcher.

"Les laitières de cette dernière classe vendent un lait tout à fait impur et je crois qu'il serait du devoir de la municipalité de Lachine d'avertir ceux qui en font partie, que s'ils sont trouvés en possession de ce lait avec intention de le vendre, elle se verra forcée de leur faire payer une forte amende et, si cela ne suffit pas, qu'elle leur intentera une action au criminel."

L'échevin Carignan suggère de demander au chef de police et au bureau d'hygiène de faire deux fois par semaine l'inspection du lait de ces laitières et, s'ils le déclarent coupables de vendre un lait contaminé, de leur enlever sur le champ leur licence.

"Il est criminel, dit-il, de laisser ces hommes faire leur commerce au détriment de la vie des gens."

Il en est un surtout parmi eux qui a causé plus de mortalités infantiles dans cette municipalité que toutes les maladies contagieuses dont nous avons eu à souffrir.

L'échevin Léger fait remarquer à son tour que si le conseil ne prend pas sur lui de veiller à ce que ces laitières cessent de commercer infâmes, il prendra lui-même des mesures pour mettre fin à ce triste état de choses.

L'échevin Saint-Onge suggère alors au conseil de prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à ce triste état de choses.

"Si l'on divise les laits analysés en différentes classes, ayant chacune leur

échelle de valeur, on pourrait, dit-il, faire entrer dans une première classe les laits suivants : MM. Dagenais, Clark et Goulet; dans une deuxième classe : MM. Dubois et MacMillan; dans une troisième enfin : MM. Dyon, Vachon, Deslauriers, Epstein et Fletcher.

"Les laitières de cette dernière classe vendent un lait tout à fait impur et je crois qu'il serait du devoir de la municipalité de Lachine d'avertir ceux qui en font partie, que s'ils sont trouvés en possession de ce lait avec intention de le vendre, elle se verra forcée de leur faire payer une forte amende et, si cela ne suffit pas, qu'elle leur intentera une action au criminel."

L'échevin Carignan suggère de demander au chef de police et au bureau d'hygiène de faire deux fois par semaine l'inspection du lait de ces laitières et, s'ils le déclarent coupables de vendre un lait contaminé, de leur enlever sur le champ leur licence.

"Il est criminel, dit-il, de laisser ces hommes faire leur commerce au détriment de la vie des gens."

Il en est un surtout parmi eux qui a causé plus de mortalités infantiles dans cette municipalité que toutes les maladies contagieuses dont nous avons eu à souffrir.

L'échevin Léger fait remarquer à son tour que si le conseil ne prend pas sur lui de veiller à ce que ces laitières cessent de commercer infâmes, il prendra lui-même des mesures pour mettre fin à ce triste état de choses.

L'échevin Saint-Onge suggère alors au conseil de prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à ce triste état de choses.

"Si l'on divise les laits analysés en différentes classes, ayant chacune leur

échelle de valeur, on pourrait, dit-il, faire entrer dans une première classe les laits suivants : MM. Dagenais, Clark et Goulet; dans une deuxième classe : MM. Dubois et MacMillan; dans une troisième enfin : MM. Dyon, Vachon, Deslauriers, Epstein et Fletcher.

"Les laitières de cette dernière classe vendent un lait tout à fait impur et je crois qu'il serait du devoir de la municipalité de Lachine d'avertir ceux qui en font partie, que s'ils sont trouvés en possession de ce lait avec intention de le vendre, elle se verra forcée de leur faire payer une forte amende et, si cela ne suffit pas, qu'elle leur intentera une action au criminel."

L'échevin Carignan suggère de demander au chef de police et au bureau d'hygiène de faire deux fois par semaine l'inspection du lait de ces laitières et, s'ils le déclarent coupables de vendre un lait contaminé, de leur enlever sur le champ leur licence.

"Il est criminel, dit-il, de laisser ces hommes faire leur commerce au détriment de la vie des gens."

Il en est un surtout parmi eux qui a causé plus de mortalités infantiles dans cette municipalité que toutes les maladies contagieuses dont nous avons eu à souffrir.

L'échevin Léger fait remarquer à son tour que si le conseil ne prend pas sur lui de veiller à ce que ces laitières cessent de commercer infâmes, il prendra lui-même des mesures pour mettre fin à ce triste état de choses.

L'échevin Saint-Onge suggère alors au conseil de prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à ce triste état de choses.

"Si l'on divise les laits analysés en différentes classes, ayant chacune leur

échelle de valeur, on pourrait, dit-il, faire entrer dans une première classe les laits suivants : MM. Dagenais, Clark et Goulet; dans une deuxième classe : MM. Dubois et MacMillan; dans une troisième enfin : MM. Dyon, Vachon, Deslauriers, Epstein et Fletcher.

"Les laitières de cette dernière classe vendent un lait tout à fait impur et je crois qu'il serait du devoir de la municipalité de Lachine d'avertir ceux qui en font partie, que s'ils sont trouvés en possession de ce lait avec intention de le vendre, elle se verra forcée de leur faire payer une forte amende et, si cela ne suffit pas, qu'elle leur intentera une action au criminel."

L'échevin Carignan suggère de demander au chef de police et au bureau d'hygiène de faire deux fois par semaine l'inspection du lait de ces laitières et, s'ils le déclarent coupables de vendre un lait contaminé, de leur enlever sur le champ leur licence.

"Il est criminel, dit-il, de laisser ces hommes faire leur commerce au détriment de la vie des gens."

Il en est un surtout parmi eux qui a causé plus de mortalités infantiles dans cette municipalité que toutes les maladies contagieuses dont nous avons eu à souffrir.

L'échevin Léger fait remarquer à son tour que si le conseil ne prend pas sur lui de veiller à ce que ces laitières cessent de commercer infâmes, il prendra lui-même des mesures pour mettre fin à ce triste état de choses.

L'échevin Saint-Onge suggère alors au conseil de prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à ce triste état de choses.

"Si l'on divise les laits analysés en différentes classes, ayant chacune leur

L'incident d'Epsom

LA SUFRAGETTE QUI A FAIT TOMBER LE CHEVAL DU ROI AU DERBY, AVANT-HIER, N'A PAS ENCORE REPRIS SES SENS. — SERAIT-ELLE PUNIE?

Londres, 6. — Mlle Davison, la suffragette qui a créé la sensation de mercredi au Derby en saisissant à la bride le cheval du roi qui a été grièvement blessé par la chute du cheval sur elle, était encore sans connaissance hier soir. Les médecins qui la soignent sont étonnés que ses blessures ne soient pas encore plus graves; ils pensent qu'elle devra passer plusieurs semaines à l'hôpital. Mlle Davison est nuit et jour sous la garde des détectives.

Le jockey Jones, qui a une côte fracturée, est parti hier de Londres pour Cambridge; il a pu marcher sans aide de l'hôtel à la gare.

Un haut fonctionnaire exprime l'opinion que Mlle Davison est assez punie et qu'on ne la poursuivra probablement pas; mais il se peut que le

jockey ne soit pas de cet avis. Mlle Davison peut être poursuivie sous l'un des chefs suivants: tentative de suicide, blessures graves sur la personne du jockey, tentative de blessures graves aux coureurs en général.

Le roi était à Epsom hier et la foule lui a fait une chaleureuse réception.

Plusieurs maisons de l'ouest de la ville, qui ont eu leurs vitres brisées par les suffragettes, ont tenté des poursuites à M. et Mme Pethick Lawrence, Mme et à Mlle Pankhurst et à Mme Mable Tucke.

Le portrait du roi Edouard par sir Luke Fildes que la reine douairière Alexandra avait prêté à l'Académie Royale a été retiré de peur que les suffragettes l'endommagent.

Pour les écoles bilingues de l'Ontario

COURS D'ÉTÉ, A OTTAWA ET A LA CHUTE A L'ESTURGEON ON DEMANDE DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTEURICES.

Nous lisons dans le "Droit", d'Ottawa:

"Le gouvernement d'Ontario a travers quelques défauts bien regrettables, à ce point de vue, mais il faut reconnaître, il donne certains avantages que l'on ne trouve pas ailleurs et ces avantages il faut savoir en profiter."

Au nombre de ces avantages il y a les cours d'été pour écoles modèles bilingues qui se tiennent simultanément à Ottawa et à Sturgeon Falls.

Grâce à l'obligeance de M. Edwards, principal de l'École d'Ottawa, le "Droit" peut donner les règlements au complet de ces cours d'été.

Ils commencent le trois juillet et se terminent le huit août.

Pour être admis il faut:

1.—En faire la demande avant le 14 juin prochain en s'adressant à M. C. H. Edwards, principal, 9 rue Waterloo, Ottawa; ou à M. J. Jordan, principal de l'École Modèle Anglo-Française à Sturgeon Falls.

2.—(A) Avoir déjà obtenu un certificat temporaire du Ministère de l'Instruction publique d'Ontario, ou un certificat d'admission aux Écoles Modèles Anglo-Françaises;

ou (b) Être titulaire d'un diplôme d'École Académique ou d'École Modèle à la province de Québec.

4.—Subir avec succès (a) un examen oral en lecture et conversation dans les deux langues; (b) un examen écrit en grammaire, composition et orthographe, également dans les deux langues, à moins que le candidat n'ait déjà obtenu le certificat d'admission aux Écoles Modèles Anglo-Françaises.

Le département de l'Éducation d'Ontario accorde à chaque personne qui suit ces cours, une indemnité de \$3.00 par semaine pendant au moins six semaines, pour frais de pension; il accorde en plus le remboursement d'un billet et d'un tiers de l'endroit où demeure l'applicant.

Les instituteurs ou institutrices de la Province de Québec ont une occasion favorable de venir grossir les rangs de leurs confrères d'Ontario qui se dévouent à l'enseignement, tout en recevant un salaire plus élevé que celui qu'on leur paye dans Québec.

Pèlerinage de la paroisse St-Jacques

Le pèlerinage de la paroisse Saint-Jacques à Sainte-Anne de Beaufort, aura lieu samedi prochain le 7 courant, par le Pacifique Canadien. Des trains spéciaux partiront de la Gare Viger à 9 heures 30 p.m. et à 10 h. 10 p.m. et du Mile-End, 15 minutes plus tard.

Les billets, qui sont bons en allant par les trains spéciaux seulement mentionnés plus haut, seront acceptés au retour sur tous les trains du Pacifique Canadien jusqu'au train partant de Québec à 8 h. 30 a.m. mercredi, le 11 juin 1913 inclusivement, excepté sur les trains rapides de luxe le dimanche après-midi 8 juin.

Le Pacifique Canadien offre un service supérieur de trains réguliers entre Québec et Montréal, les trains locaux partent de la Gare du Palais à 8 h. 30 a.m. et 11 h. 30 p.m. et les trains rapides de luxe, comprenant wagons-salons et wagons-réfectoires à 1 h. 30 p.m. et 5 h. p.m.

Les billets sont en vente au presbytère de Saint-Jacques, coin des rues Saint-Catherine et Saint-Denis et pourront aussi être obtenus à bord des trains spéciaux, aux prix de \$3.00 adultes, et \$1.50, enfants.

Le camp des Trois-Rivières, cette année durera deux jours.

Le major Grothe, de l'Ouest canadien, le voyage ici expressément pour faire le camp avec le 85e.

Le colonel Larochelle et les officiers du régiment ont accepté, hier soir, d'aller passer en inspection dimanche prochain, le corps de cadets du collège Saint-Laurent.

Le camp des Trois-Rivières, cette année durera deux jours.

Le major Grothe, de l'Ouest canadien, le voyage ici expressément pour faire le camp avec le 85e.

Le colonel Larochelle et les officiers du régiment ont accepté, hier soir, d'aller passer en inspection dimanche prochain, le corps de cadets du collège Saint-Laurent.

Le camp des Trois-Rivières, cette année durera deux jours.

Le major Grothe, de l'Ouest canadien, le voyage ici expressément pour faire le camp avec le 85e.

Le colonel Larochelle et les officiers du régiment ont accepté, hier soir, d'aller passer en inspection dimanche prochain, le corps de cadets du collège Saint-Laurent.

Le camp des Trois-Rivières, cette année durera deux jours.

Le major Grothe, de l'Ouest canadien, le voyage ici expressément pour faire le camp avec le 85e.

Le colonel Larochelle et les officiers du régiment ont accepté, hier soir, d'aller passer en inspection dimanche prochain, le corps de cadets du collège Saint-Laurent.

Le camp des Trois-Rivières, cette année durera deux jours.

Le major Grothe, de l'Ouest canadien, le voyage ici expressément pour faire le camp avec le 85e.

Carbonneau s'en tire à bon marché à Londres

LE FAMEUX "PROMOTEUR DE COMPAGNIES" EST ACQUITTÉ A LONDRES MAIS ON LE TIEN EN FRANCE, ET ON LE RECLAME UN PEU PARTOUT AILLEURS.

Londres, 5. — Le procès de Eugène Carbonneau, promoteur canadien de compagnies, accusé de vol et de conspiration, s'est terminé aujourd'hui. La déposition de Carbonneau, produite par procuration, a sur tout contribué à faire acquiescer le financier qui attend, en ce moment à Paris, un second procès pour se disculper d'une accusation plus grave encore.

Henry Kinnear, administrateur de successions américaines, accusait Carbonneau de fraude par rapport au lancement d'une compagnie de terrain et de plantations cubaines, dont il l'avait engagé à acheter des obligations.

Dans sa déposition hier aujourd'hui, Carbonneau raconte qu'il lança d'abord la compagnie cubaine à New-York. Il la fit enregistrer conformément aux lois du Dakota du Nord. La compagnie avait un capital nominal de \$5,000,000. Après l'enregistrement il s'éleva certaines difficultés et finalement il incorpora une nouvelle compagnie sous le nom de "Cubana Land and Plantation Company". Il prépara des bons et des obligations exactement la même chose pour la compagnie cubaine que pour la mexicaine et tous ces certificats furent émis par des bureaux enregistrés.

Dans sa déposition, Carbonneau tentait de démontrer l'existence d'une vaste conspiration à laquelle un grand nombre de financiers se trouvaient mêlés, se proposant de s'emparer du contrôle de la compagnie. On publia des avis dans les journaux américains et les ministres de Cuba requérèrent des lettres où on leur disait que Carbonneau avait commis des irrégularités dans ses incorporations.

Il essayait d'établir que les procédures actuelles n'avaient été imaginées que par ces financiers à qui Kinnear servait simplement d'homme de paille.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

Le jury semble avoir ajouté foi à cette déposition quand il a déclaré le financier canadien acquitté. Il a du reste, comme nous le disions plus haut, à subir un nouveau procès à Paris.

EAU MINÉRALE ST-LOUIS

Marque Trèfle Rouge
EFFERVESCENTE
NATURELLE
L'eau par excellence pour l'estomac.

Bouteilles 1 litre et demi-bouteilles.
L. Chaput, Fils
& CIE, LIMITEE
Montréal

Distributeurs pour le Canada

Un torontonien se suicide à Calgary

Calgary, Alberta, 5. — Louis Clegghorn, de Toronto, un étranger à Calgary, mais un homme d'affaires, évidemment, a loupé un taxi cab vers neuf heures, mercredi soir, s'est rendu au milieu du pont de la rue Centre, sur la rivière Bow, a remis au chauffeur une enveloppe contenant un billet de \$10, puis il a fait un saut dans la rivière, et on ne l'a pas revu. Dans le tonneau de la voiture on a trouvé une lettre où il dit que son nom n'est pas Mason, nom sous lequel il s'est enregistré à l'hôtel, mais Clegghorn, et il demande aux autorités d'avertir Mme Clegghorn, 55 avenue McDonald. Le suicide était bien mis et portait un complet brun et un chapeau de même couleur.

A. C. J. C.

"Cercle Millette", de Magog, Qué., le 29 mai 1913.

Considérant que Sa Grandeur Mgr LaRoche vient de fonder à Sherbrooke, un Comité diocésain d'Ouvriers Sociaux.

Considérant que le programme du Comité embrasse des œuvres dont l'importance s'impose à tous ceux qui touchent l'intérêt de l'Eglise, de la race, de la famille, de la langue et de l'école, savoir: "Bonne Presse, Bibliothèque, Lutte Anti-alcoolique, Caisse Populaire, Droits du Français, Questions ouvrières."

Considérant que "l'A.C.J.C." est entièrement dévouée à tous ces intérêts.

M. Louis Larue propose, secondé par M. J. R. Samson, que le Cercle Millette de Magog, voit avec une respectueuse gratitude cette fondation de Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque et offre son entier concours au Comité pour la réalisation de son programme.

M. Hector Guilbert propose, secondé par M. Achille Clément, que les présentes résolutions soient envoyées au Comité, à "l'Action Sociale", à "La Tribune" et au "Devoir".

Le Secrétaire
J. P. GAGNON.

Scène tumultueuse à la Chambre française

LE GENERAL PAU EST L'OBJET D'UNE VIOLENTE ATTAQUE DE LA PART DE JAURES ET DE SES PARTISANS.

Paris, 5. — Les socialistes viennent de manifester leur haine anti-militariste, en s'attaquant au général Pau, commissaire du gouvernement, qui était assis à droite du ministre de la guerre, M. Etienne, au banc des ministres, hier.

M. Chautemps, député socialiste de la Savoie, a critiqué si sévèrement l'état-major et l'armée que le général Pau, membre du conseil supérieur de la guerre, s'est levé à deux reprises pour quitter la Chambre.

Une scène tumultueuse s'ensuivit. M. Jaures, chef du parti socialiste, déposa un amendement blâmant le commissaire d'avoir essayé d'influencer le parlement.

Après un débat tumultueux, M. Jaures a retiré son amendement.

On sait que le général Pau qui a perdu un bras pendant la guerre de 1870, avait été chargé par le gouvernement d'enquêter sur les récentes mutineries dans les garnisons de l'Est, ce qui lui a attiré la haine des socialistes.

A l'École Normale

Ce soir, à 8 heures, dans la grande salle de l'École Normale, M. l'abbé Hamel, P.S.S., donnera une intéressante séance de vues animées, historiques, géographiques et récréatives. Les professeurs et instituteurs de la ville sont instamment priés d'y assister avec leurs amis. L'entrée est libre. LE PRINCIPAL.

Excursions d'été

Taux réduits pour Excursions d'été. Excursions en autocar pour endroits de villégiature, plages, comprenant entre autres, Portlaurd et la Côte de Maine, Montserrat de la Nouvelle Angleterre, Lac Champlain et Georges, Parc National, Algonquin et Régions élevées d'Ontario. Retour spécial d'été de \$12.00 à New-London, Conn., le 15 juin.

Le service d'été reprendra en vigueur dimanche, le 22 juin.

Excursions de Colons

Billets aller et retour pour l'Ouest du Canada, via Chicago, en vente chaque mardi, jusqu'au 28 octobre, à prix très réduits. Billets bons pour deux mois.

Bureaux en ville

122 rue St-Jacques, Tél. Main 9005, Hôtel Windsor au gare Bonaventure

Excursions de Colons

Billets d'aller et retour en vente pour Winnipeg, Edmonton et autres intermédiaires. Tous les marts jusqu'au 28 octobre. Limité de retour 2 mois.

Bureaux des billets:

141-143 rue Saint-Jacques, Tél. Main 8136 ou à l'Hôtel Windsor, et aux gares Placer Viger et Windsor.

Ce journal est imprimé au No 71a, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (à responsabilité limitée). Henri Bourassa, directeur-gérant.

Excursions de Colons

Billets d'aller et retour en vente pour Winnipeg, Edmonton et autres intermédiaires. Tous les marts jusqu'au 28 octobre. Limité de retour 2 mois.

Bureaux des billets:

141-143 rue Saint-Jacques, Tél. Main 8136 ou à l'Hôtel Windsor, et aux gares Placer Viger et Windsor.

Ce journal est imprimé au No 71a, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (à responsabilité limitée). Henri Bourassa, directeur-gérant.

</

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 35 rue Notre-Dame-Est, R. de MESLE, Gérant.

Aujourd'hui maximum
Même date l'an dernier 58
Aujourd'hui minimum 43
Même date l'an dernier 48

BAROMETRE:

8 h. matin: 29.96; 11 h. matin: 29.92; midi: 29.90.

DEMAIN

NUAGEUX ET PLUVIEUX

(Service particulier)

Toronto, 6. — La température élevée que se faisait sentir hier dans les Etats du Sud se fait sentir aujourd'hui sur les bords de l'Atlantique et la basse température de l'Ouest passe maintenant sur la région des Grands Lacs. Dans presque toutes les parties des provinces de l'Ouest et dans le Nord-Ouest d'Ontario il a plu. Presque partout, on s'attend à de la pluie pour ce soir ou demain.

La Duchesse de Connaught

Londres, 6. — La duchesse de Connaught est maintenant rétablie et pourra recevoir. Elle est la bonne nouvelle annoncée hier soir à Clarence House.

Romain Rolland

Paris, 6. — Le grand prix de littérature de 25,000, a été décerné par l'Académie Française à Romain Rolland, dramaturge, romancier et historien. M. Raymond Poincaré assistait à la séance.

Mort de M. Hay, avocat

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Albert Hay, licencié en droit, enlevé en quelques semaines par la plethysie.

M. Hay était né à Montréal en 1858 et avait fait de brillantes études au collège Sainte-Marie, au collège de Montréal et à l'école de Droit de l'Université Laval, où il avait obtenu sa licence.

Il comptait un grand nombre d'amis et de connaissances.

L'affaire Roberts

D'après des renseignements obtenus ce matin à l'Hôtel de Ville, c'est sous un arbre dans un verger de Notre-Dame de Grâce que M. Ryan et Parker auraient, selon ce qu'ils ont dit aux commissaires, déposé l'argent qu'on demandait au premier pour retirer l'opposition faite à sa demande de transport de permis.

Nous donnons cependant cette nouvelle sous toute réserve, le nom de la personne à qui l'argent a été remis n'étant pas mentionné.

Club des Voyageurs de Commerce

Le mercredi soir, 11 juin courant, aura lieu l'ouverture des nouveaux appartements du Club des Voyageurs de Commerce. Ces appartements sont dans l'édifice Reid. Le samedi soir suivant, grand concert boucané auquel prendront part quelques-uns des meilleurs musiciens de Montréal.

Gros emprunt

Bruxelles, 6. — Le gouvernement belge est entré en pourparlers avec un groupe de banquiers parisiens afin d'emprunter \$120,000,000 à quatre pour cent.

Destruction d'une usine

Potosky, Michigan, 6. — Les flammes ont détruit aujourd'hui la grande scierie de la McManus Lumber Company. Les pertes sont évaluées à \$200,000, sans assurance.

Le "Kurland" touche fond

Athènes, 6. — Le vapeur belge "Kurland", venant d'Anvers, a frappé une mine près de l'île de Mykonos, dans le port d'Athènes, ce matin. Il a subi des avaries graves et a dû être remorqué jusqu'à Phalolion, et échoué.

En l'honneur de Sir John

Toronto, 6. — Les conservateurs ont tenu cette après-midi une grande assemblée en plein air au Queen's Park, en mémoire de Sir John Macdonald, décédé il y a vingt-deux ans. Les principaux orateurs ont été Sir J. P. Whitney et M. Arthur Meighen, M.P. Les organisateurs ont reçu des télégrammes d'excuse et de remerciement de la part de Lady Macdonald, veuve du grand homme d'Etat, de M. R. L. Borden et de Sir Hugh John Macdonald.

Ligue du Sacré-Coeur

La réunion mensuelle des membres de la ligue du Sacré-Coeur, section Saint-Louis de France, aura lieu ce soir, à 7 h. 45.

Adoration Nocturne

Les membres de l'Adoration Nocturne sont priés de se rendre dimanche soir, à 8 heures, à la chapelle de l'Hôtel-Dieu, pour la célébration des 40 heures.

CHARRETIERS

On demande des charretiers avec cheval et voiture pour faire la livraison du "Devoir" en ville. S'adresser à H. Meunier, département de l'expédition.

LE PRINCE S'AMUSE

A SON PASSAGE A MONTREAL, HIER SOIR, LE FILS DE GEORGES V JOUE AU SAUTE-MOUTON ET PARLE FRANCAIS

EN ROUTE POUR TORONTO

Le prince Albert-Frédéric-Georges, deuxième fils de Sa Majesté Georges V a passé, très démocratiquement, deux heures à Montréal, hier. Il est arrivé par le train de 6 heures 30 de Québec et est reparti dans la soirée par train spécial pour Toronto, avec ses compagnons du vaisseau-école "S. S. Cumberland". Rien n'aurait pu faire soupçonner que le prince Albert-Frédéric-Georges, le fils de la reine Marie, attendait la visite d'un prince du sang. Il voyage incognito et seuls, les casques blancs des policiers de faction et les quelques curieux, mis au courant par les journaux, témoignent que la ville n'ignorait pas complètement sa venue.

Les curieux en ont été pour leur peine cependant. La police les a forcés au moment où le train stoppait de se refouler dans les salles d'attente d'où ils n'ont pu voir qu'un groupe de jeunes gens alertes se presser vers l'hôtel. Tous portaient le même costume clair des élèves de la marine anglaise, et il était impossible de reconnaître parmi eux le fils du roi, car avec ses compagnons, il est traité sans plus d'égards que le moindre d'entre eux.

Après un dîner servi à l'étage supérieur, les cadets se sont répandus dans l'hôtel se divisant en groupes de deux ou de trois.

Le prince est resté avec cinq camarades, causant bruyamment. Il a acheté quelques cartes postales, puis est sorti par la porte de la rue Berri, suivi toujours de ses amis, s'est dirigé vers la rue Saint-Louis où il s'est mis d'égards que le moindre d'entre eux.

Au bout d'un moment, il interrompit ce violent accès pour causer, en excellent français, avec les bambins qui suivaient curieusement les jeux de ces "jolis messieurs si bien mis".

Il a demandé ce qu'étaient les deux sombres édifices que l'on voyait au bout de la rue et on lui a répondu: le Palais de Justice et l'Hôtel de Ville. Comme un cadet exotique de sa poche une boîte de cigarets et en offrait autour de lui, le prince en a pris une puis a vivement frotté une allumette demandant à la ronde: "Want a light?"

Dix minutes avant le départ du train, les gais voyageurs sont montés dans leur wagon.

Le prince est un jeune homme de taille moyenne très solidement charpenté pour son âge — seize ans tout près — il a les traits fortement marqués. Rien ne respire la morgue ni la fierté dans ses manières. Il avait l'air tout simplement d'un écolier en vacances qui s'amuse ferme.

Souverain pratique

SUR LE DESIR DE GUILLAUME, LES \$5,000,000 QUE LE PETIT-LEU ALLEMAND VIENT DE SOUSCRIRE EN SOUVENIR DU 25ème ANNIVERSAIRE DE SON ACCESSION AU TRONE, SERONT AFFECTEES A LA CREATION D'INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

(Service particulier)

Berlin, 6. — On estime ici qu'environ \$5,000,000 ont été souscrites pour les projets de monument lancés à l'occasion du 25ème anniversaire de l'accession de l'empereur Guillaume au trône d'Allemagne.

Cette somme, suivant le désir du Kaiser, sera affectée en très grande partie à la construction d'institutions de bienfaissances.

L'un des plus jolis cadeaux que l'empereur ait reçus est un bâton de maréchal qui lui a été offert par les directeurs de la fabrique royale militaire et qui est estimé à \$25,000.

On doit distribuer bientôt six millions de pièces d'or pour commémorer l'anniversaire. Elles seront pour la plupart d'une valeur de trois marks. L'empereur y sera représenté au tête et non pas casqué, comme il l'avait voulu d'abord.

Une leçon d'énergie

JACOB SEGAL, FORGERON AUX USINES ANGUS, DEVIENT DOCTEUR EN MEDICINE DE L'UNIVERSITE MCGILL.

Jacob Segal, forgeron à l'emploi du Pacifique, s'appellera désormais le docteur Jacob Segal. Jusqu'à 1908, le docteur Segal avait exercé son métier aux Usines Angus, mais cette année-là, il y eut la grève qui lui fit penser à chercher quelque chose de plus stable. Il entra à l'école de Médecine de McGill et comme il était pauvre, il travailla pendant l'été à tous les travaux de la ferme et fut entre autres choses, inspecteur des pavages pour la ville.

M. Segal est maintenant docteur en médecine et maître en chirurgie; il a passé avec distinction en pathologie. Dans le monde ouvrier, il avait été agent d'affaires de la Fraternité internationale des Forgerons et vice-président du Conseil des Métiers et du Travail.

Jacob Segal est israélite.

Au profit du Sou de la

Pensée Française

Les élèves du Collège Notre-Dame de la Côte-des-Neiges donneront dimanche soir une séance très réussie au profit du Sou de la Pensée Française. La salle était comble, et l'habile interprétation des divers numéros du programme procura aux parents des élèves de l'institution des heures agréables.

M. J. N. Cabana représentait le comité du Sou de la Pensée Française et adressa de vives félicitations aux élèves et aux directeurs de l'institution.

Le produit de la soirée sera versé au fonds de souscription du Sou et nous donnerons le montant dans quelques jours.

Un palmipède rare

Québec, 6. — L'hon. T. Chasé Casgrain a fait don au musée de l'Université Laval d'un petit palmipède très rare qu'il a capturé. C'est une moule à gorge noire, appelée en Ornithologie Synthlibraura anthracina. Au dire du conservateur du musée, cet oiseau est très rare et constitue une première scientifique de haute valeur.

UNE EMEUTE SANGLANTE

LE MEURTRE D'UN GREVISTE DANS UNE PETITE VILLE D'ALLEMAGNE PROVOQUE UNE EFFROYABLE RENCONTRE

SOIXANTE-DIX BLESSES

(Service particulier)
Stettin, Allemagne, 6. — Hier soir une sanglante bataille avait lieu dans la banlieue de Fraudenrodt entre la police de l'endroit et des grévistes. On dit que soixante-dix hommes ont été grièvement blessés. La cause de cette bagarre est le meurtre d'un gréviste par un individu réfractaire à la grève. Il y a quelque temps tous les employés d'une fabrique de chicorée employaient l'ouvrage, et hier soir l'un d'eux tua un compagnon qui persistait à travailler. Une prise de corps s'en suivit qui se termina par des coups de couteau. Le gréviste fut tué. Un peu plus tard, les camarades du malheureux s'assemblèrent devant la fabrique et demandèrent que l'assassin leur fût remis. On refusa. Alors les grévistes voulurent démolir la fabrique en y lançant le feu.

La police locale, incapable de maîtriser la meute, demanda du renfort à Stettin. Trois cents hommes arrivèrent en automobiles et la bataille commença. Projectiles, coups de sabres et de revolver, on employa tout pour se défendre. Finalement les grévistes furent repoussés laissant derrière eux plusieurs blessés.

Une dizaine de policiers ont reçu des écorchures. Tous les médecins de l'endroit sont occupés à soigner les victimes.

Les suffragettes essuient une autre rebuffade

AU CONGRES FEMININ INTERNATIONAL A PARIS, MME J. LES SIEGFRIED ET LADY ABERDEEN REPUDIANT LES TACTIQUES D'EMMELINE PANKHURST ET CONSORTS.

(Service particulier)

Paris, 6. — Mme Jules Siegfried, épouse de l'ancien ministre français et présidente de l'Association nationale des femmes, est très fortement opposée aux tactiques adoptées par les suffragettes militantes. Dans une interview publiée dans le "Paris Midi" d'aujourd'hui, elle parle de l'incident qui s'est produit au Derby, quand Miss Emily Wilding Davison s'est jetée à la tête du cheval du roi, au nom de la "liberté de la femme".

Mme Siegfried déclare que plusieurs déléguées au congrès international des femmes actuellement réuni à Paris désapprouvent fortement ces manifestations. Elle ajoute:

Les suffragettes militantes se conduisent comme des insensées. Leurs manifestations, tourmentées et dangereuses choquent l'humanité. Il y a en Angleterre aussi bien qu'en France un grand nombre de féministes qui poursuivent leur but sans employer de tels expédients pour attirer l'attention. Les déléguées des femmes de l'Association nationale des femmes, et les deux peuples allèrent à sa rencontre dans une embuscade et le prirent au lasso. L'original mesure cinq pieds de hauteur et pèse 400 livres. Il a été conduit à un jardin zoologique du Kent House.

Un récidiviste

ROSANNA LAJEUNESSE IRA DE NOUVEAU AUX ASSISES APRES AVOIR SUBI UN AN D'EMPRISONNEMENT.

(Service particulier)

La femme Rosanna Lajeunesse qui s'est rendue notoire, à la suite de nombreuses escroqueries et qui vient de sortir de prison, a de nouveau été renvoyée pour examen volontaire ce matin. Le 12 de ce mois, elle devra opter pour un procès aux assises ou en cour de session.

La femme Lajeunesse forçait des lettres de recommandation et des signatures, et escroquait de l'argent de personnes crédules.

Parmi les témoins à charge, ce matin, il y avait l'honorable S. N. Parent et le curé Roseoni de Sainte-Catherine, dont les signatures avaient été employées illégalement.

Blessés par un aviateur

Kingston, 6. — Deux garçons ont été grièvement blessés hier après-midi par un hydro-aéroplane piloté par J. Lucky. L'aviateur, pour éviter de tomber sur la foule, se jeta sur un mur de pierre où George Dawson et George Thompson se tenaient. Le premier se fit briser la jambe et l'on dut lui amputer; le second eut la hanche fracturée. L'aéroplane fut brisé en morceaux.

AUX COMMUNES

M. Borden déclare qu'il proposera de nouveau la construction de trois dreadnoughts pour être offerts en cadeau à l'Angleterre, et M. Pelletier déclare que sa conduite n'a jamais été en contradiction avec ses paroles.

Ottawa, 6. — Malgré l'ajournement de la Chambre à quatre heures et demie ce matin, il y avait une centaine de députés à la séance d'avant-midi. Les deux chefs étaient présents.

A une interpellation le premier ministre dit qu'il répondra à trois heures à la question suivante: Le gouvernement fera-t-il quelque chose pour les déposants des banques Saint-Jean et Saint-Hyacinthe, s'il décide de rembourser les déposants de la Farmers' Bank?

Sir Wilfrid Laurier demande au premier ministre son opinion sur l'acte du Sénat en rejetant le bill de la marine.

Le premier ministre dit que la question est importante. Le gouvernement a obtenu le consentement de la Chambre par un vote de 151 contre 100. Mais n'a pas eu celui d'une autre Chambre qui s'est faite l'interprète d'un parti. La décision du Sénat était annoncée avant même que le bill lui soit soumis. Le Sénat a violé la Constitution. Comme résultat de la conduite des libéraux, les contribuables anglais sont maintenant appelés à payer les trois dreadnoughts que le Canada aurait dû offrir à l'Angleterre.

Le premier ministre dit que sir Wilfrid Laurier seul est responsable du refus du Sénat. C'est son œuvre et la cause unique est l'est de parti qui a primé avant le patriotisme. Le premier ministre déclare qu'il proposera, de nouveau, lorsque l'occasion se présentera,

une mesure du même genre et le Canada construira trois dreadnoughts qui seront mis à la disposition de l'Angleterre. Cette politique est celle du peuple en dépit de l'opinion du Sénat à la disposition de sir Wilfrid Laurier pour ses fins politiques.

Sir Wilfrid Laurier prétend que le Sénat a bien agi, car il a défendu les droits du peuple et seul un appel à l'électorat peut régler la question de la marine pour le parti libéral. Le maître général des nobles déclare que sir Wilfrid Laurier et tous ses partisans peuvent analyser ses discours et ils ne trouveront rien à l'effet qu'il n'a pas toujours déclaré que le Canada et les Canadiens devaient beaucoup à l'Angleterre. Il est en faveur d'aider à l'Empire et, fait étrange, sir Wilfrid Laurier, qui accuse les conservateurs d'être déloyaux, est le premier à refuser ce qui peut aider à la défense de l'Angleterre. Sir Wilfrid Laurier a tort d'accuser ses adversaires de manquer à leurs promesses car lui-même dit qu'il ne s'agit pas de la fin de sa carrière n'a pas fait autre chose. Le ministre déclare que sa conduite sur la question navale se conforme à tout ce qu'il a promis.

L'hon. M. White, ministre des finances, dit que le Sénat a fait acte de partialité politique ou rejette le bill et a agi sur instruction du chef de l'opposition. M. Macdonald, de Picton, termine le débat.

LE SERVICE DU TRAMWAY

LES COMMISSAIRES DISCUTENT A HUIS-CLOS LE RAPPORT DE L'INGENIEUR McLEOD SUR LES DIFFERENTS PROJETS

PROTESTATIONS

Les commissaires ont siégé dans le plus strict huis-clos, ce matin, pour mettre à l'étude le rapport de l'ingénieur McLeod sur les divers projets présentés au conseil pour l'amélioration du service des tramways, mais ce n'est pas ce rapport qu'ils présenteront au conseil, ils en feront un nouveau qui choisira entre les diverses solutions présentées par M. McLeod celle qui leur paraîtra la meilleure.

Les échevins qui étaient à l'Hôtel de Ville ce matin et qui comme tout le monde, n'ont pu pénétrer dans la salle des séances, protestent contre cette procédure.

L'échevin L.-A. Lapointe dit qu'il a toujours compris que le rapport McLeod devait être discuté publiquement dans une séance des deux corps qu'il composent le conseil municipal: les échevins et les commissaires. Il ajouta cependant qu'il faudra bien accepter le rapport des commissaires même s'il n'est pas celui qu'on désirerait avoir, parce qu'il faut en finir une bonne fois avec cette question.

Les échevins Larivière, Poissant et même l'échevin Boyd déclarent aussi que cette question aurait dû se discuter publiquement et que le conseil demande non pas un rapport des commissaires, mais le rapport de M. McLeod lui-même.

Courrier de Québec

MORT SUBITE

Québec, 6. — M. J. A. Guérard, entrepreneur-ménager, qui avait été nommé, il y a deux mois à peine, assistant-inspecteur municipal de la construction, est mort subitement ce matin. Il a été foudroyé en sortant du lit. M. Guérard était âgé de 55 ans.

NOYE AU QUAI DU MARCHE

Québec, 6. — Un jeune homme de 20 ans, Albert Bleau, fils de M. Alexandre Bleau, marchand de fruits de cette ville, s'est noyé accidentellement hier après-midi au quai du Marché Champlain. Le malheureux perdait l'équilibre et tomba dans le fleuve, plusieurs personnes qui se trouvaient sur le quai essayèrent en vain de lui porter secours. Le cadavre n'a pas été repêché.

ORIGINAL PRIS SUR LE FLEUVE

Québec, 6. — Deux pêcheurs de Saint-Grégoire du Salet Montmorency, MM. Xavier Garneau et Napoléon Mercier, ont capturé, ce matin, un superbe original qui traversait le fleuve à la nage. L'animal venait de la Rivière du Loup, et les deux pêcheurs allèrent à sa rencontre dans une embuscade et le prirent au lasso. L'original mesure cinq pieds de hauteur et pèse 400 livres. Il a été conduit à un jardin zoologique du Kent House.

Un récidiviste

ROSANNA LAJEUNESSE IRA DE NOUVEAU AUX ASSISES APRES AVOIR SUBI UN AN D'EMPRISONNEMENT.

La femme Rosanna Lajeunesse qui s'est rendue notoire, à la suite de nombreuses escroqueries et qui vient de sortir de prison, a de nouveau été renvoyée pour examen volontaire ce matin. Le 12 de ce mois, elle devra opter pour un procès aux assises ou en cour de session.

La femme Lajeunesse forçait des lettres de recommandation et des signatures, et escroquait de l'argent de personnes crédules.

Parmi les témoins à charge, ce matin, il y avait l'honorable S. N. Parent et le curé Roseoni de Sainte-Catherine, dont les signatures avaient été employées illégalement.

Blessés par un aviateur

Kingston, 6. — Deux garçons ont été grièvement blessés hier après-midi par un hydro-aéroplane piloté par J. Lucky. L'aviateur, pour éviter de tomber sur la foule, se jeta sur un mur de pierre où George Dawson et George Thompson se tenaient. Le premier se fit briser la jambe et l'on dut lui amputer; le second eut la hanche fracturée. L'aéroplane fut brisé en morceaux.

AUX ASSISES

ACQUITTEMENT DE JEROME HIRCHBERG. — HENRI GARON TROUVE COUPABLE.

Dans la cause de Jérôme Hirschberg, accusé d'avoir exposé dans son établissement de la rue Saint-Laurent, des gravures obscènes, les jurés ont rendu un verdict de non culpabilité.

Dans celle de Henri Garon, arrêté en mars dernier pour avoir forgé un chèque en y apposant de fausses signatures, ils ont rendu un verdict de culpabilité.

Le procureur dit qu'en parlant trop on se compromet. L'accusé a prouvé qu'il n'était pas faux.

Au cours de son témoignage, il lança ces phrases d'où l'on voit que la présence d'esprit a fui à tire d'aile: "J'en ai assez fait de chèques pour savoir que je n'aurais pas agi de la même façon que ce faussaire qui a forgé celui-ci." — "J'avais mis son habit dans sa poche de monnaie." — "Ah! pardon, M. l'avocat, vous voulez peut-être parler de mon frère; moi je n'ai pas été arrêté en 1895." — "En 1909, oui; mais j'ai épousé (sic) ma sentence comme un homme de chair peut le faire".

Ces phrases à la Prud'homme ont causé une hilarité générale à la cour.

Humour anglais.

Le gosse vient d'apercevoir pour la première fois, sur la tête de son père, une petite mèche de cheveux blancs.

— "Cheveux blancs? M. l'avocat, vous voulez peut-être parler de mon frère; moi je n'ai pas été arrêté en 1895." — "En 1909, oui; mais j'ai épousé (sic) ma sentence comme un homme de chair peut le faire".

Ces phrases à la Prud'homme ont causé une hilarité générale à la cour.

Humour anglais. Le gosse vient d'apercevoir pour la première fois, sur la tête de son père, une petite mèche de cheveux blancs.

— "Cheveux blancs? M. l'avocat, vous voulez peut-être parler de mon frère; moi je n'ai pas été arrêté en 1895." — "En 1909, oui; mais j'ai épousé (sic) ma sentence comme un homme de chair peut le faire".

LE BAL DE VERSAILLES

IL A ETE DONNE A L'ALBERT HALL DE LONDRES HIER SOIR, EN PRESENCE DE LA FAMILLE ROYALE D'ANGLETERRE.

BRILLANTE REUNION

(Service particulier)
Londres, 6. — L'esprit de Louis XIV remplissait l'Albert Hall, hier soir, au bal historique de Versailles donné en présence de la reine Marie, du duc de Connaught, du prince Arthur, et de la princesse Patricia de Connaught, des Battenberg, des Schleswig-Holstein et d'autres personnages des maisons princières.

La salle était décorée de dorures au chiffre du roi de France et de couronnes emblématiques sur fond blanc fleurdélysé. A l'une des extrémités de la salle, sur un trône surmonté d'un dais d'azur aux fleurs de lys étaient assis le roi Louis et sa compagne, entourés de cinq cents courtisans formant une cour du dix-septième siècle.

Le grand-duc héritier de Mecklembourg-Strelitz, en habit bleu et manteau de cour, faisait le personnage de Louis XIV, tandis que la comtesse de Dudley jouait Marie-Thérèse. Les fameuses beautés, la vicomtesse Curzon, Mme John Astor et Lady Diana Manners étaient, respectivement, mesdames de Montespan, de Maintenon et Louise de la Vallière. Le défilé des personnages historiques a eu lieu au milieu des applaudissements, et même le bal shakespearean n'a pas été démenti par la beauté de cette grande fête de charité.

Un frisson d'inquiétude a couru à l'arrivée de la reine; on craignait que les suffragettes ne profitassent de l'occasion pour faire des leurs, mais elles n'ont rien fait pour troubler la fête, et la reine a observé avec un plaisir évident la cour de Louis XIV et les prétendus rois et reines de France et d'Angleterre.

Le grand-duc héritier de Mecklembourg-Strelitz, la comtesse de Dudley, Harry Lindsay et la comtesse de March ont été priés à souper avec la reine régnante.

Parlons et sa troupe, vêtus de rouge et de blanc, ont dansé six gavottes historiques.

Le quadrille russe de Lady Alington a obtenu un succès énorme, et la splendeur des toilettes et des bijoux a provoqué l'admiration de la reine elle-même.

Chez les Frères des Ecoles Chrétiennes

Les délégués canadiens au chapitre général de l'Institution des Frères des Ecoles Chrétiennes viennent d'arriver au Canada et on a su par eux le résultat de l'élection du supérieur général.

Des religieux venus de toutes les parties du monde assistaient à ce chapitre, car la communauté compte des centaines d'écoles et plus de 500,000 élèves. Les séances ont commencé le jour de la Pentecôte, à Lenneke, Belgique. Le Très Rév. Frère Imier de Jésus a été élu en remplacement du Rév. Frère Gabriel Marie, comme supérieur général de l'institution, ce dernier se retirant à cause de son âge avancé.

Le Frère Imier est très connu en Amérique, ayant été, pendant dix ans, administrateur de la communauté aux Etats-Unis. Il occupait, au moment de son élection, le même poste pour l'Angleterre et l'Irlande.

Le Rév. Frère Alphonse Charles a été nommé remplaçant du Frère Rectus, administrateur général pour le Canada, ce dernier s'étant retiré du poste qu'il a occupé pendant vingt ans.

La guerre civile au Mexique

Laredo, Texas, 6. — D'après des nouvelles communiquées par un courrier qui est arrivé ici, cent vingt fédéraux ont été tués dans un engagement entre l'armée du général Telesforo et les révolutionnaires commandés par Jésus Carranza, à Candela.

L'émisserie prétend que les troupes révolutionnaires ont été taillées en pièces et se sont enfuies de tous les côtés. Candela est à environ 15 milles au nord-ouest de Monterrey.

Les troupes du général au nombre de 2,500 sont occupées à réparer le chemin de fer national, et à pourchasser les rebelles, quand elles en rencontrent.

Mexico, 6. — La rumeur disait ici hier que le général Orozco s'est emparé de Venustiano Carranza, le chef rebelle, mais qu'il est maintenant assésé par une forte bande de révolutionnaires qui veulent reprendre leur chef.

Cependant on nie absolument cette rumeur au ministère de la guerre.

Aux Assises

ACQUITTEMENT DE JEROME HIRCHBERG. — HENRI GARON TROUVE COUPABLE.

Dans la cause de Jérôme Hirschberg, accusé d'avoir exposé dans son établissement de la rue Saint-Laurent, des gravures obscènes, les jurés ont rendu un verdict de non culpabilité.

Dans celle de Henri Garon, arrêté en mars dernier pour avoir forgé un chèque en y apposant de fausses signatures, ils ont rendu un verdict de culpabilité.

Le procureur dit qu'en parlant trop on se compromet. L'accusé a prouvé qu'il n'était pas faux